

# Rapport

Octobre 2017



## UNE DIFFICULTÉ DE PLUS

Les armes et munitions perdues au cours  
des opérations de paix

Eric G. Berman, Mihaela Racovita et Matt Schroeder



POUR DES  
OPÉRATIONS  
DE PAIX PLUS  
EFFICACES





# UNE DIFFICULTÉ DE PLUS

## Les armes et munitions perdues au cours des opérations de paix

Eric G. Berman, Mihaela Racovita  
et Matt Schroeder



Canada



Un rapport publié par le projet POPPE du Small Arms Survey avec le soutien d'Affaires mondiales Canada et de l'Office of Weapons Removal and Abatement du Département d'État des États-Unis

# Droits de reproduction

Publié en Suisse par Small Arms Survey

© Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, 2019

Première publication en anglais : octobre 2017

Publication en français : janvier 2019

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, ni mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du Small Arms Survey, ou de manière expressément autorisée par la loi ou en vertu des accords de l'organisation des droits de reprographie. Toute question concernant la reproduction en dehors de la portée de ce qui précède doit être adressée au Directeur des publications de Small Arms Survey, à l'adresse ci-dessous.

Small Arms Survey

Institut de hautes études internationales et du développement

Maison de la Paix, Chemin Eugène-Rigot 2E

1202 Genève, Suisse

Direction de la publication : Emile LeBrun (emile.lebrun@smallarmssurvey.org)

Révision : Alex Potter (alex.potter@mweb.co.za)

Relecture : Donald Strachan (donaldstrachan@outlook.com)

Traduction : Danièle Fayer-Stern, Groupe de recherche et d'information pour la paix et la sécurité (www.grip.org)

Composition et mise en page en Meta : Rick Jones (rick@studioexile.com)

Imprimé en France sur les presses de Gonnet

ISBN 978-2-940548-62-0

Photographie de couverture : Harandane Dicko/UN Photo

## À propos des auteurs

**Eric G. Berman** a rejoint le Small Arms Survey en 2004 en tant que directeur des projets avant de devenir le directeur de l'institution en 2016. Il a auparavant assumé différentes fonctions au sein des Nations unies. Engagé en 1990 par le Département des affaires de désarmement, il a par la suite occupé les postes de porte-parole adjoint de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge, d'assistant spécial auprès du Directeur général de l'Office des Nations unies à Genève et de spécialiste des questions politiques auprès de la Commission internationale d'enquête des Nations unies (au Rwanda). Il a publié de nombreux articles sur les questions de sécurité onusiennes et africaines (en particulier sur les missions de maintien de la paix et la prolifération des armes légères), ainsi que sur les mesures de contrôle des armes et sur la sécurité et la gestion des stocks.

**Mihaela Racovita** est chercheuse associée au Small Arms Survey. Elle travaille sur la prolifération illicite des armes légères, la violence armée et le genre. Elle a dirigé le projet pluriannuel d'évaluation de la violence armée au Népal et possède une expertise en méthodologie et conception des recherches. Titulaire d'un doctorat en relations internationales de l'Institut de hautes études de Genève et d'une deuxième maîtrise en études internationales sur la paix de l'Université Notre Dame (Indiana), elle est auteure et coauteure de diverses publications sur la violence létale et le genre, le trafic illicite d'armes et les pertes de matériel dans les opérations de paix.

**Matt Schroeder** est chercheur principal au Small Arms Survey. Il étudie le commerce des armes, le contrôle des exportations d'armes et la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Il est l'auteur de *The MANPADS threat and international efforts to address it : ten years after Mombasa* (Washington, DC ; FAS, 2013) et coauteur de *The small arms trade : a beginner's guide* (Oxford : Oneworld Publications, 2007). Il a auparavant été directeur du Arms Sales Monitoring Project de la Federation of American Scientists. Il est titulaire d'une licence en histoire de l'Université de Wittenberg et d'un master en politique de sécurité internationale de la faculté des affaires internationales et publiques de l'Université de Columbia.

## Remerciements

Cette étude s'inscrit dans le cadre de recherches menées depuis sept ans par le Small Arms Survey. Celles-ci ont déjà donné lieu à la publication de deux études : *Under attack and above scrutiny : arms and ammunition diversion from peacekeepers in Sudan and South Sudan, 2002-2014* (Berman et Racovita, 2015) et *Checks and balances : securing small arms during peace operations* (Schroeder, 2016). Nous ne citons ci-après que les personnes qui ont apporté leur contribution à ces travaux après la publication de ces deux études, mais remercions bien sûr l'ensemble de ceux et celles qui nous ont aidés au cours de ce processus.

Le rapport a bénéficié du soutien généreux du Bureau pour l'élimination et la réduction des armes (WRA) du Bureau des affaires politico-militaires du Département d'État des États-Unis. Nous remercions chaleureusement le WRA pour la flexibilité dont il a fait preuve en matière de délais. Le projet Pour des opérations de paix plus efficaces (POPPE), lancé par le gouvernement du Canada, nous a permis de prendre contact avec de nombreuses personnes dont l'expérience et l'expertise ont rendu cette enquête plus complète et plus convaincante. Nous remercions également le Danemark et la Norvège, qui nous ont octroyé les fonds nécessaires à la réalisation de l'étude de cas initiale sur les opérations de paix au Soudan et au Soudan du Sud. Enfin, nous exprimons notre gratitude au gouvernement canadien pour les fonds qu'il a consacrés à la traduction de ce rapport en langue française et à la publication de cette version du rapport destinée aux lecteurs francophones.

La réussite d'une entreprise comme celle-ci exige un travail de longue haleine. Réunir et analyser des informations de sources publiques sont des activités essentielles mais chronophages. Pour clarifier, corroborer et développer l'information recueillie dans ces rapports, il est indispensable de recourir à des experts familiers du terrain et rompus aux pratiques administratives. Parmi ceux qui nous ont apporté ce type d'aide, nous remercions Sani Adamu Mohammed, Funsho Alabi, Azadeh Alian, Nurudeen Azeez, Oluwafisan Bankale, Raoul Bazatoha, Nicholas Blandford, Jeremy Brenner, Signe Marie Cold-Ravnkilde, Dirk Faust, Ricardo Fernandez, Daniel Fersing, Frédéric Garnier, Federico

Gonzalez, Joseph Hanlon, Victoria Holt, Gary Littlejohn, Steven Mittelstaedt, Michael Moller, Nazanine Moshiri, Einas Osman Abdalla Mohammed, Riana Paneras, Mariana Roibu, Halvor Saetre, Magnus Jacobson Silverryd, Jason Steeves, Ben Swanson, Terje Thomesen, Frédéric Tissot-Daguette, Michael Uhrig et Richard Zabot. Michael Hanrahan a été particulièrement précieux à cet égard.

Pour leurs idées et leurs critiques constructives, nous remercions Semiha Abdulmelik, Holger Anders, Dan Asare, Abiodun Bashua, Arthur Boutellis, Eric Brandenburg, Maria Brandstetter, Philipp Dermann, Anthonie Erasmus, Jason Hartwig, Jacob Henius, Elliot Higgins, Joakim Hjorth, Diego Iribarne, Jean-Bosco Kazura, Benjamin Kusi, Petter Lindqvist, David Lochhead, Michael Lollesgaard, Krzysztof Maminski, Sho Morimoto, Jide Martyns Okeke, James C. O’Shea, Stephen Pritchard, Katherine Prizeman, Jennifer Pulliam, Ferdinand Safari, Scott Sarine, Bruce Smart, H.K. Stanislaus-Labo, Savannah de Tessières, Alex Vines et Joseph Zamoyta pour leur participation. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers W. Alejandro Sanchez, Timo Smit, Thierry Tardy et Jaïr van der Lijn pour leurs commentaires détaillés sur les acteurs des opérations de paix, ainsi qu’envers Nick Seymour et Paul Williams pour leurs réflexions attentives sur l’ensemble du texte.

Au sein du Small Arms Survey, Moshe Ben Hamo Yeger, Jeff Brehm et Svetlana Shapiro ont fourni une aide précieuse en matière de recherche. Jeff mérite une mention spéciale pour avoir également coécrit un document d’information ambitieux et pour avoir vérifié les faits avec diligence. Glenn McDonald a soulevé de nombreuses questions perspicaces et formulé de nombreuses suggestions qui nous ont permis de faire évoluer les premières ébauches de plan. Dans la suite du processus de production, André Gsell a apporté de nombreuses contributions et réflexions utiles. Alessandra Allen, Olivia Denonville, Emilia Dungal, Rick Jones, Alex Potter et Donald Strachan ont brillamment contribué à faire aboutir cette étude. Enfin, la compétence – et la bonne humeur – d’Emile LeBrun nous a accompagnés tout au long du processus.

## Pour des opérations de paix plus efficaces

Le projet du Small Arms Survey baptisé Pour des Opérations de Paix Plus Efficaces (POPPE) est une initiative pluriannuelle qui vise à une meilleure compréhension des pertes d'armes et de munitions qui se produisent au cours des opérations de paix à l'échelle mondiale, mais aussi à soutenir la lutte contre ce phénomène. Il s'appuie sur le consensus naissant selon lequel les pertes de matériel létal constatées au cours des opérations de paix de l'Organisation des Nations unies (ONU) et des opérations régionales de maintien de la paix sont beaucoup plus importantes que nous ne le pensions – et que celles-ci sont, pour la plupart, probablement évitables. Cette première étude a également permis de révéler l'inadéquation des mécanismes de surveillance et de gestion des armes et des munitions saisies par les soldats de la paix en dehors des programmes formels de collecte.

Le projet POPPE vise à traiter cette problématique selon quatre axes différents:

- l'approfondissement des connaissances relatives aux armes perdues dans le cadre des opérations de paix par le biais d'une **série de conférences régionales** ;
- l'élaboration de **modules de formation et de directives pratiques** visant à mettre fin à ces pertes de matériel en coopération avec les principaux pays contributeurs de troupes et de policiers ;
- la mise au point de **mécanismes visant à améliorer la sécurité des stocks et la surveillance administrative du matériel** en collaboration directe avec les organisations régionales et les Nations unies ; et
- la communication **du contenu et des résultats de ses activités** aux personnes en charge des politiques et des programmes ainsi qu'aux experts au sein des forums internationaux appropriés (parmi lesquels le Programme d'action des Nations unies sur les armes légères et l'Assemblée générale des Nations unies).

Le projet POPPE bénéficie du soutien d'Affaires mondiales Canada, mais aussi de l'appui complémentaire des ministères des Affaires étrangères allemand et suisse. Il s'appuie



sur des recherches entreprises grâce au soutien des gouvernements du Danemark, de la Norvège et des États-Unis.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Emile LeBrun, coordinateur du projet POPPE, Small Arms Survey ([emile.lebrun@smallarmssurvey.org](mailto:emile.lebrun@smallarmssurvey.org)).

# Sommaire

<b>Encadrés et tableaux</b> .....	<b>10</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>11</b>
<b>Principales conclusions</b> .....	<b>12</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>13</b>
<b>Un aperçu des opérations de paix dans l'après-guerre froide</b> .....	<b>17</b>
Une période de croissance	18
Une période de préoccupation croissante	22
<b>Les pertes de matériel au cours des opérations de paix</b> .....	<b>25</b>
Les pertes d'armes et de munitions : un phénomène mondial	26
Le matériel communément déployé : types et quantités	35
Les contextes propices aux pertes	37
Les pertes d'armes et de munitions récupérées au cours des opérations de paix	42
<b>Les pratiques en vigueur relatives à la mise en sécurité des armes légères et de petit calibre au cours des opérations de paix</b> .....	<b>45</b>
La sécurité physique des stocks	47
Le contrôle des inventaires	49
La sûreté des transports	53
Les obstacles	56

<b>Conclusion</b> .....	<b>61</b>
<b>Notes</b> .....	<b>66</b>
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>73</b>
<b>Abréviations et acronymes</b> .....	<b>79</b>

# Encadrés et tableaux

## Encadrés

1	Termes et définitions	15
2	Pertes « intentionnelles » : les détournements délibérés de COE	34
3	Pertes en vies humaines et matériel létal : le cas de l'AMISOM	40
4	Les pertes de matériel militaire appartenant à du personnel et des missions « non armés »	43

## Tableaux

1	Les opérations de paix menées par des organisations autres que l'ONU	19
2	Quelques cas d'armes et de munitions perdues lors d'opérations de paix, 1993-2017	30

# Synthèse

La nature et les acteurs des opérations de paix ont connu une évolution spectaculaire depuis la fin de la guerre froide. Les missions actuelles sont généralement de plus grande envergure, plus complexes et plus dangereuses que les précédentes. Et cette tendance devrait s'amplifier.

Les pertes d'armes et de munitions au cours des opérations de paix ne sont ni rares ni insignifiantes. Selon le Small Arms Survey, au moins 20 missions menées par l'ONU, d'autres organisations ou des coalitions de circonstance ont subi des pertes de ce type. Ces missions ont perdu des fusils d'assaut et des pistolets, mais aussi des véhicules blindés et différents types d'armes légères – mitrailleuses lourdes, lance-grenades, mortiers lourds et canons sans recul.

Les circonstances qui président à ces pertes de matériel létal et les méthodes utilisées sont variables. Pour ménager certaines sensibilités politiques et du fait de l'opacité des rapports, ces incidents ont été relégués dans des catégories onusiennes trompeuses. Mais les pertes documentées se sont produites au cours d'opérations de routine (patrouilles ou escortes), du transport (terrestre ou maritime) de matériel, au début ou à la fin des périodes de service ou sur des sites fixes (résidences, dépôts, bases). Les incidents recensés vont du vol de quelques fusils à une patrouille au pillage massif d'armes et de munitions dans les arsenaux.

Les pertes d'armes légères et de munitions ne sont pas toujours évitables. Parfois, les casques bleus se trouvent simplement au mauvais endroit, au mauvais moment. Certains dépôts pourtant bien sécurisés ont été pillés par des assaillants déterminés et bien armés. Cette étude porte sur ces incidents (notamment les pertes d'armes suite à des combats et les abandons forcés) mais aussi sur les pertes liées aux mauvaises pratiques et à la corruption.

Les Nations unies ont mis au point un système de gestion et de contrôle du transport du matériel appartenant aux contingents (COE), un cadre rigoureux sur la base duquel ces questions relatives au COE peuvent être traitées. Mais on en sait peu sur les difficultés que rencontrent les responsables et contingents des opérations de paix non onusiennes. Pour mieux comprendre les mesures de contrôle en vigueur et leurs lacunes, il conviendrait de disposer d'un meilleur accès aux nombreux documents sur les politiques, procédures et directives des opérations de paix, onusiennes ou non.

L'ONU et les autres organisations qui mènent des opérations de paix sont un élément de la solution. Il convient de soutenir et superviser les casques bleus de manière appropriée, mais aussi à favoriser leur mise en relation avec les casques verts et l'élaboration de bonnes pratiques sur la gestion des armes et munitions. Il reste beaucoup à faire pour comprendre l'ampleur, la portée et les causes du problème ainsi que l'efficacité des mécanismes de contrôle, et pour créer des indicateurs de responsabilité et de performance.

# Principales conclusions

- Outre les Nations unies, plus d'une dizaine d'organisations mènent des opérations de paix. Pour nombre de ces missions, la surveillance du matériel létal déployé est négligeable, voire inexistante.
- Les Nations unies elles-mêmes n'ont pas institutionnalisé la surveillance des armes et munitions récupérées en dehors des programmes formels de collecte. Pourtant, des quantités considérables de matériel sont récupérées au cours de patrouilles et d'opérations de bouclage et de fouille, ou encore lors des processus de mise en application des embargos ou d'autres mandats.
- Les pertes importantes de matériel appartenant aux contingents (COE) que le Small Arms Survey a documentées au Soudan et au Soudan du Sud ne font pas figure d'exceptions. Les pertes d'armes et de munitions au cours des opérations de paix sont un problème mondial et omniprésent qui affecte les missions déployées dans toutes les régions du monde et tous les contextes, et touche de nombreux pays contributeurs de troupes et de policiers (PCT/PCP).
- De plus, l'estimation précédemment formulée par le Small Arms Survey concernant les pertes subies au cours des opérations au Soudan et au Soudan du Sud (un minimum de 500 armes légères et de petit calibre et de 750 000 munitions) semble très inférieure à l'ampleur et la portée réelles de ces pertes.
- Les casques bleus sont susceptibles de perdre du matériel au cours des activités quotidiennes, notamment les patrouilles et les escortes, mais aussi lors des opérations de réapprovisionnement, des rotations de troupes ou de leur rapatriement.
- Le système onusien de gestion du matériel appartenant aux contingents fournit un cadre de contrôle rigoureux des armes et des munitions pendant les opérations de paix. Cependant, la mise en place de contrôles robustes et uniformes du stockage et du transport de ce matériel se heurte à de nombreuses contraintes budgétaires, logistiques et infrastructurelles, à des pénuries de personnel, à un manque d'expertise et à des politiques et procédures lacunaires.
- L'ONU a mis en place de nombreuses procédures préalables au déploiement pour s'assurer que les pays contributeurs de troupes et policiers respectent les règles relatives aux équipements et aux niveaux de formation. En revanche, les procédures destinées à préparer des soldats en service transférés vers d'autres zones de mission sont plus lentes et moins efficaces, ce qui a d'importantes répercussions sur l'état de préparation opérationnelle de milliers de militaires en uniforme.
- Il arrive également que des gardes armés déployés dans le cadre de missions civiles non armées perdent des armes et des munitions. Bien que sortant du cadre de cette étude, les pertes d'armes et de munitions des missions civiles soulèvent des questions qui méritent d'être approfondies, notamment sur la surveillance et les bonnes pratiques.



Un petit pourcentage [du matériel déployé] est perdu, volé ou raflé par des groupes armés et des criminels. Au total, ces pertes se comptent probablement en milliers d'armes et en millions de munitions.”

## Introduction

---

Chaque année, des dizaines de milliers de militaires, de policiers et d'effectifs civils prennent part à l'une des dizaines d'opérations de paix mandatées par l'ONU et d'autres institutions multilatérales. Nombre de ces opérations se déroulent dans des régions inhospitalières, instables et violentes. Pour opérer dans de tels environnements, les soldats de la paix doivent disposer de toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur ont été confiées, dont la protection des civils. Ils doivent, pour cela pouvoir, à différents types d'armes, dont des armes légères. Alors que la grande majorité des centaines de milliers d'armes légères déployées sont utilisées de manière responsable au cours des missions puis rapatriées sans incident, un petit pourcentage est perdu, volé ou raflé par des groupes armés et des criminels. Au total, ces pertes se comptent probablement en milliers d'armes et en millions de munitions. Une fois perdu, ce matériel risque d'être utilisé à tort, notamment à l'encontre des soldats de la paix eux-mêmes et des civils qu'ils tentent de protéger. Ce rapport traite des pertes d'armes et de munitions au cours des opérations de paix, ainsi que des mesures prises par le personnel des missions et les pays contributeurs de troupes et de policiers pour tenter d'éviter, autant que possible, que leurs armes et leur matériel soient volés et utilisés.

Ce rapport est le troisième d'une série d'études consacrées aux armes et autres équipements des forces de maintien de la paix qui ont été saisis, volés ou détournés. Berman et Racovita (2015) ont documenté la perte de centaines d'armes légères et de petit calibre et de milliers de munitions pendant les opérations de paix menées au Soudan et au Soudan du Sud. Schroeder (2016) a analysé les récentes initiatives visant à assurer la sécurité des armes déployées et récupérées lors des opérations de paix et identifié les obstacles à une mise en œuvre universelle d'un solide dispositif de contrôle de ces armes (voir la définition des termes employés dans ce document dans l'encadré 1).

Parallèlement aux recherches qui ont sous-tendu la publication de ces rapports, l'équipe de recherche a élaboré et mené à bien un projet pluriannuel baptisé Pour des opérations de paix plus efficaces (POPPE) (voir Small Arms Survey, s.d.b.). Deux des quatre volets de ce projet revêtent une pertinence particulière. Le projet POPPE soutient la création de mesures de contrôle plus efficaces pour lutter contre les pertes de matériel. Il aidera notamment l'Union africaine (UA) à élaborer des directives relatives à la mise en sécurité et à la gestion des armes et munitions récupérées au cours de ses opérations de paix. Le projet POPPE cherchera également à inviter les principaux pays contributeurs de troupes à tirer des enseignements de leurs expériences, élaborer des modules de formation au sein de leurs institutions nationales et partager ces leçons et pratiques améliorées avec d'autres<sup>1</sup>.

Ce rapport s'appuie sur ces recherches ainsi que sur le cadre du projet POPPE pour identifier les axes prioritaires des recherches futures.

Il est organisé en trois parties. La première propose un aperçu des opérations de paix dans l'après-guerre froide. Elle traite notamment des exigences accrues imposées aux casques bleus et des obstacles auxquels ils se heurtent, mais aussi du nombre



## Encadré 1 Termes et définitions

Pour les besoins de cette étude, le terme « **armes de petit calibre** » désigne les articles suivants :

- les revolvers et pistolets à chargement automatique ;
- les fusils et carabines ;
- les fusils de chasse ;
- les pistolets mitrailleurs et
- les mitrailleuses légères.

Le terme « armes légères » désigne :

- les mitrailleuses lourdes ;
- les systèmes de mortier de calibre inférieur ou égal à 120 mm ;
- les lance-grenades à main, sous canon et automatiques ;
- les canons sans recul ;
- les lance-roquettes portatifs, y compris les roquettes antichars ; et
- les missiles et lanceurs portatifs, notamment les armes guidées antichars et les systèmes de défense aérienne portatifs.

Le terme « **armes légères** » est parfois utilisé comme un raccourci pour désigner à la fois les armes légères et de petit calibre. Mais les « véritables » armes légères ne comprennent pas les armes de petit calibre. Cette étude porte également sur les pertes de pièces, d'accessoires et de munitions pour armes légères et de petit calibre.

On définit la perte comme un changement non autorisé dans la possession ou l'utilisation finale d'armes, de munitions, de pièces, d'explosifs ou d'autres équipements. Les pertes d'armes et de munitions peuvent être intentionnelles ou non ; le matériel concerné peut avoir été égaré, volé ou raflé, ou encore avoir été l'objet d'un retransfert illicite intranational ou international.

Le terme « **opération de paix** » est utilisé ici pour qualifier une mission qui déploie des effectifs policiers ou militaires actifs qui : (i) bénéficient d'un large soutien gouvernemental et, généralement, du soutien d'une organisation régionale ou internationale ; (ii) favorisent la réduction de la violence armée (en œuvrant, par exemple, à la mise en œuvre d'accords de paix, l'application d'embargos sur les armes, la lutte contre des groupes armés ou la professionnalisation des forces de sécurité de l'État) ; (iii) cherchent à préserver des frontières nationales et des gouvernements jouissant d'une reconnaissance internationale – ou à soutenir un accord de paix qui vise à modifier ce *statu quo* ; et (iv) ne font pas partie d'une défense collective formelle ou d'un accord militaire bilatéral. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations unies (HIPPO) donne à ce terme une autre signification (voir AGNU et CSNU, 2015, par. 50)<sup>2</sup>. Il privilégie les opérations de paix menées par du personnel en uniforme – armé ou non –, avec le soutien d'une organisation multilatérale. Ce soutien peut d'ailleurs être rétroactif ou informel.

- Pour le Small Arms Survey comme pour l'HIPPO, le mandat d'une opération de paix peut porter sur des activités très différentes relevant d'un ou plusieurs aspects de ce que l'on pourrait appeler les « quatre phases » de la paix : la consolidation, le maintien, l'imposition et le rétablissement – selon la définition de l'ancien Secrétaire Général Boutros Boutros-Ghali dans son Supplément à l'agenda pour la paix (AGNU et CSNU, 1995). Le rapport utilise le terme « **soldat de la paix** » pour désigner toute personne en service dans une opération de paix, quel que soit son mandat. Le terme **casque bleu** désigne le personnel militaire ou policier servant dans des opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU, alors que le terme **casque vert** fait référence au personnel en uniforme engagé dans des opérations de paix menées par une autorité autre que les Nations unies<sup>3</sup>. On utilise le terme « **transfert** » (**rehatting** en anglais), lorsque le commandement de troupes ou de matériel passe d'une institution à une autre (par exemple, du commandement de l'UA à celui de l'ONU).

Certains des termes employés dans ce rapport sont propres aux opérations de l'ONU. L'ONU définit ainsi le matériel appartenant aux contingents (COE) : « matériel lourd, matériel léger et articles consommables déployés et utilisés par le contingent (militaire ou de police) du pays contributeur au cours d'opérations de maintien de la paix » (AGNU, 2015, p. 16). Le « matériel majeur » est composé des « gros matériels complets dont l'utilisation est directement liée à la mission de l'unité concernée, telle que définie d'un commun accord par l'ONU et le pays contributeur » (p. 18). La catégorie du matériel majeur comprend aussi bien les chars de combat lourds que les protections pour les genoux de la police anti-émeute (p. 177, 181).

Le Small Arms Survey utilise le terme **sécurité physique** pour désigner les mesures qui « permettent de détecter, évaluer, communiquer, retarder et répondre à une tentative d'entrée non autorisée » dans une installation de stockage d'armes (King, 2011, p. 2). Le **contrôle des inventaires** couvre les divers mécanismes de comptabilisation, de suivi et de traçage des armes et munitions, lesquels visent à garantir que ces équipements ne sont accessibles qu'aux utilisateurs finaux autorisés et utilisés uniquement à des fins autorisées. Ces mécanismes vont des inspections sur site aux obligations de déclaration des armes perdues ou volées. Le **contrôle des mouvements** désigne (notamment) les « processus de planification, de coordination, d'organisation, d'exécution et de contrôle du transport du personnel et des marchandises d'un point de départ à un point de destination » (DOMP et DAM, 2014a, p. 9).

croissant d'acteurs impliqués dans ces missions. La deuxième partie s'appuie sur les données du PODS (Peace Operations Data Set) du Small Arms Survey, pour proposer une analyse des types d'armes, de munitions et de matériel le plus souvent perdus et des circonstances de ces pertes. L'examen de ces circonstances révèle l'ampleur de ce phénomène, mais suggère aussi des stratégies efficaces pour le prévenir ou l'atténuer. La troisième et dernière partie du rapport traite des nombreuses politiques et pratiques de l'ONU relatives à la gestion et au transport des armes légères et des munitions. Elle est principalement axée sur la sécurité physique et la gestion des stocks et sur le contrôle des mouvements. Les obstacles à la mise en œuvre complète de ces mesures de protection sont ensuite identifiés et analysés. Le rapport se conclut par un résumé des principales constatations et observations. ●



Ce qui est exigé des soldats de la paix – onusiens ou pas – dépasse souvent de beaucoup les ressources et les capacités dont disposent les missions.”

## Un aperçu des opérations de paix dans l'après-guerre froide

---

## Une période de croissance

Les opérations de paix de l'ONU font l'objet d'une attention considérable et sont bien connues du public<sup>4</sup>. Pendant les 40 premières années d'existence de l'organisation, le Conseil de sécurité, polarisé, n'a autorisé que 13 opérations de maintien de la paix. Après l'apaisement des tensions Est-Ouest à la fin des années 1980, le nombre des opérations de paix menées par l'ONU a considérablement augmenté. Entre janvier 1988 et décembre 1992 (soit cinq ans), le Conseil de sécurité a autorisé 14 nouvelles opérations de paix. Depuis, les Nations unies en ont établi 40 autres (voir par exemple, Koops *et al.*, 2015).

En revanche, on en sait beaucoup moins sur les autres organisations – toujours plus nombreuses – qui mènent des opérations de paix. Plus de 20 organisations ont autorisé des opérations de paix – ou y ont été associés<sup>5</sup> – dans le cadre desquelles elles ont déployé au moins dix policiers ou militaires à la fois (voir tableau 1)<sup>6</sup>. Parmi les plus connues et actives d'entre elles, on compte l'UA, la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), l'UE (Union européenne) et l'OTAN. Certaines entités comme l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) mènent principalement des missions strictement civiles – et l'on en sait relativement peu sur la présence en leur sein d'éléments policiers ou militaires. Cinq des organisations qui ont mené des opérations de paix n'existent plus. Globalement, ces acteurs non onusiens ont mené plus de cent opérations de paix, dont beaucoup ont été établies après 1991 (Berman et Brehm, 2017)<sup>7</sup>.

Il convient également de prendre en compte les nombreuses autres organisations susceptibles de mener des opérations de paix, parmi lesquelles l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC, voir ci-dessous), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et le G5 Sahel (G5S) (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger). La CPLP a brièvement envisagé de mener une opération de paix en Guinée-Bissau en 1998 (voir Berman et Sams, 2000, p. 368-370), et les chefs d'État du tout nouveau G5S (créé en 2014) se sont mis d'accord en 2015 pour créer une force militaire conjointe pour lutter contre la radicalisation (voir Berman et Maze, 2016, p. 46-47). En juin 2017, l'UE a annoncé qu'elle financera à hauteur de 50 millions d'euros (58,9 millions de dollars US) une force du G5S (CE, 2017), mais sans préciser ni la composition de cette force, ni la date de début des opérations (Lebovich, 2017).

Le nombre d'opérations de paix entreprises par ce que l'on appelle communément des « coalitions *ad hoc* de pays volontaires » a également augmenté au cours de cette période. Ce rapport n'a pas vocation à analyser les missions menées par ces coalitions. Mais l'on peut toutefois noter que nombre d'entre elles – comme la Force internationale pour le Timor oriental et la Force régionale dirigée par l'UA (UA-FR)<sup>8</sup> – sont armées et se composent de milliers de militaires en uniforme. La gestion de la surveillance administrative des armes et des munitions utilisées au cours de ces opérations mérite également

**Tableau 1** Les opérations de paix menées par des organisations autres que l'ONU

Organisation*	Opérations de paix déployées <sup>a</sup>				Nom des missions* (déploiements) [en gras = opérationnelle au 30 juin 2017]
	Nb	Début (année)	Effectif max.	Partie armée ?	
ANAD <sup>b</sup>	1	1986	16	Non	Mission d'observation de l'ANAD (Burkina Faso-Mali)
UA	14	2002	22 000	Oui	AULMEE (Érythrée-Éthiopie) ; MUAB (Burundi) ; MUAS I (Soudan) ; MIOC (Comores) ; MUAS II (Soudan) ; MUAS II-E (Soudan) ; AMISEC (Comores) ; AUSTF (Burundi) ; <b>AMISOM</b> (Somalie) ; <b>MINUAD</b> <sup>c</sup> (Soudan) ; MAES (Comores) ; Op. Démocratie (Comores) ; MISMA (Mali) ; MISCA (RCA)
CEMAC	1	2003	500	Oui	FOMUC (RCA)
CEN-SAD	1	2001	300	Oui	Mission CEN-SAD (RCA)
CEI	4	1992	32 000	Oui	<b>JCC (Moldavie[Transnistrie])</b> ; JPKF (Géorgie [Ossétie du Sud]) ; CPKF (Tadjikistan) ; CPKF (Géorgie [Abkhazie])
Commonwealth	2	1979	1 300	Oui	CMF (Rhodésie/Zimbabwe) ; CPAG (Afrique du Sud)
CEEAC	1	2008	1 500+	Oui	MICOPAX (RCA)
CEDEAO	8	1990	14 000	Oui	ECOMOG (Libéria) ; ECOMOG (Sierra Leone) ; ECOMOG (Guinée-Bissau) ; ECOMICI (Côte d'Ivoire) ; ECOMIL (Libéria) ; <b>ECOMIB</b> (Guinée-Bissau) ; <b>ECOMIG</b> (Gambie) ; MICEMA (Mali)
UE	25	2003	7 000	Oui	MPUE (B-H) ; EUFOR Concordia (Macédoine) ; EUFOR Artemis (RDC) ; EUPOL Proxima (Macédoine) ; <b>EUFOR Althea</b> (B-H) ; EUPAT (Macédoine) ; <b>EUPOL COPPS</b> (Territoires palestiniens) ; EUPOL Kinshasa (RDC) ; EUSEC RDC (RDC) ; EUPOL RD CONGO (RDC) ; EUPOL Afghanistan (Afghanistan) ; EUPOL RDC (RDC) ; EUFOR

									TCHAD/RCA (RCA-Tchad) ; MSUE (Géorgie) ; EULEX Kosovo ; EUSSR Guinée-Bissau ; EUTM Somalia (Somalie) ; EUCAP Sahel (Niger) ; EUCAP Somalia/Nestor ; EUTM Mali (Mali) ; EUFOR RCA (RCA) ; EUCAP Sahel (Mali) ; EUAM (Ukraine) ; EUMAM RCA (RCA) ; EUTM RCA (RCA)
FLS <sup>b</sup>	1	1986		10 000+	Oui				n/a (Mozambique)
IGAD	1	2003		50+	Non				VMT (Soudan)
LEA	4	1961		30 000	Oui				ALF (Irak–Koweït) ; SASF (Liban) ; ADF (Liban) ; Mission d'observation de la Ligue arabe (Syrie)
CBLT	1	2016		10 000	Oui				MNITF (Nigeria)
FMO	1	1981		2 000+	Oui				FMO (Égypte [Sinai])
OTAN	15	1992		130 000	Oui				Op. Maritime Monitor (Adriatique) ; Op. Sky Monitor (B-H) ; Op. Maritime Guard (Adriatique) ; Op. Demy Flight (B-H) ; Op. Sharp Guard (Adriatique) ; IFOR (B-H) ; SFOR (B-H) ; KFOR (Serbie [Kosovo]) ; AFOR (Albanie) ; Op. Essential Harvest (Macédoine) ; Op. Amber Fox (Macédoine) ; Op. Allied Harmony (Macédoine) ; ISAF (Afghanistan) ; Op. Unified Protector (Libye) ; RSM (Afghanistan)
NNSC	1	1953		500+	Inconnu				NNSC (DPRK–Corée du Sud)
OEA	5	1948		25 000	Oui				Comité de surveillance militaire (Costa Rica-Nicaragua) ; Comité des conseillers militaires (Honduras-Nicaragua) ; Commission de l'OEA (Panama) ; IAPF (République dominicaine) ; Mission d'observateurs militaires (El Salvador-Honduras)
OUA <sup>b</sup>	11	1980		3 500	Oui				Force neutre I (Tchad) ; Force neutre II (Tchad) ; MOT (Rwanda) ; NMOG I (Rwanda) ; NMOG II (Rwanda) ; NMOG II (Rwanda) ; MIOB (Burundi) ; MIOC I (Comores) ; JMC (RDC) ; OLMEE (Érythrée-Éthiopie) ; MIOC II (Comores) ; MIOC III (Comores).

OECO	1	1983	400	Oui	ECPF (Grenade)
OSCE	4	1995	150+	Non	Mission en Bosnie-Herzégovine (B-H) ; Mission de surveillance des débordements à Skopje (Macédoine) ; Mission à Skopje (Macédoine) ; Mission en Géorgie <sup>a</sup> (Géorgie).
FIP	1	2003	2 000	Oui	<b>RAMSI</b> <sup>e</sup> (Îles Salomon)
CDA	2	1998	12 000+	Oui	OSLEG (RDC) ; Op. Boleas (Lesotho)
UEO <sup>b</sup>	4	1993	250	Oui	Op Sharp Guard <sup>f</sup> (Adriatique) ; Op Danube (Danube) ; Task Force Mostar (BiH) ; MAPE (Albanie).

Notes :

\* La signification complète des abréviations et acronymes utilisés dans les tableaux 1 et 2 figure dans la « Liste des abréviations et acronymes ».

a En-fêtes : « Nb » = nombre de missions envoyées ; « Début (année) » = année où la première mission de l'organisation a été autorisée ou déployée; « Effectifs maximum ] »

= nombre approximatif de membres du personnel en uniforme dans la ou les opérations de paix les plus importantes de l'organisation en question; « Partie armée ? » = « Oui » si au moins une mission comprenait du personnel armé.

b Organisations qui n'existent plus : Les organisations régionales ANAD, FLS, OUA et UEO n'existent plus respectivement depuis 2001, 1994, 2002 et 2011.

c La MINUAD, une mission conjointe UA-ONU, est répertoriée ici. Dès lors que l'ONU a administré l'opération – qui comprenait plus de 26 000 effectifs en uniforme – ce chiffre n'est pas inclus ici.

d La mission de l'OSCE en Géorgie a débuté en 1992 en tant qu'opération de paix du prédécesseur de l'OSCE, la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). La petite cellule de moins de dix militaires en uniforme non armés servant dans les missions de la CSCE – et de l'OSCE depuis peu après 1992 – a plus que doublé après la guerre de 2008. La mission de contrôle à Skopje (chargée d'éviter le débordement du conflit), initialement mission de la CSCE en 1992, n'avait pas de composante de police en uniforme avant 2001.

e Le dernier jour d'opération de la RAMSI (Mission d'assistance régionale aux Îles Salomon) était le 30 juin 2017.

f L'UEO a rejoint la mission de l'OTAN « Operation Sharp Guard » en 1993, un an après le déploiement initial de l'opération Maritime Monitor de l'OTAN, plaçant ainsi les forces des deux organisations sous un nouveau mandat (UEO, s.d.).

Sources : Berman et Brehm (2017), s'appuyant sur des dizaines de sources, notamment Berman et Sams (2000), Bellamy et Williams (2015, p. 31-36) et la base de données SIPRI « Multilateral Peace Operations Database » (SIPRI, s.d.).

l'attention. Comme mentionné dans ce rapport (voir tableau 2), une attaque contre des soldats de la paix de la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB) a entraîné des pertes de matériel létal (Berman avec Lombard 2008, p. 67).

Les effectifs de casques bleus ont fluctué depuis la fin de la guerre froide. En 1987, ils étaient environ 10 000. En 2010, ils dépassaient les 100 000 pour la première fois et sont restés proches de cette moyenne depuis<sup>9</sup>. Le nombre de casques bleus a connu un pic supérieur à 75 000 au début des années 1990, mais a chuté à des niveaux proches de ceux de la guerre froide à la fin de la décennie, après que le maintien de la paix de l'ONU a perdu beaucoup de son lustre pendant la période 1993-1995<sup>10</sup>. Malgré des efforts soutenus pour revaloriser et promouvoir le Chapitre VIII de la Charte des Nations unies – un cadre pour le maintien régional de la paix (Berman, 1998) –, l'ONU a repris la responsabilité de nombreuses opérations sous direction africaine, souvent en raison des limites financières et opérationnelles de ces dernières<sup>11</sup>. Des dizaines de milliers de casques verts ont ainsi été transformés en casques bleus, ce qui a créé de nouvelles difficultés (dont le sous-équipement des soldats de la paix). L'ONU a, en outre, autorisé une série de nouvelles opérations.

Le nombre de personnel en uniforme servant au sein de missions menées par des organisations autres que les Nations unies a lui aussi augmenté. Malgré les difficultés rencontrées par les missions sous direction africaine, les organisations régionales dont elles dépendent continuent de les autoriser, et leurs États membres de les déployer. Au mois de juin 2017, trois organisations africaines avaient déployé, en cinq fois, plus de 30 000 hommes et femmes armés<sup>12</sup>. Hors du continent africain, six institutions menaient simultanément onze opérations avec plus de 20 000 policiers et militaires.

Le mandat des missions s'est, en outre, élargi. Les casques bleus ne sont plus déployés principalement pour observer le respect dans des zones démilitarisées par les parties en présence ou pour apporter leur soutien à la mise en œuvre d'accords de paix formels. À l'heure actuelle, le personnel en uniforme opère assez souvent dans des contextes dits « non permissifs », où les acteurs armés locaux n'ont pas été consultés et où l'autorisation des opérations n'a été ni demandée ni accordée. Certains mandats imposent au personnel des missions de considérer certains de ces groupes comme des saboteurs, avec pour instruction spécifique de les marginaliser, voire de les neutraliser. De plus en plus fréquemment, les soldats de la paix doivent protéger la population civile dans des zones où les conflits armés, les violations des droits humains et la prolifération illicite des armes légères sont profondément ancrés et fréquents.

## Une période de préoccupation croissante

Ce qui est exigé des soldats de la paix – onusiens ou pas – dépasse souvent de beaucoup les ressources et les capacités dont disposent les missions. Les pays contributeurs



de troupes et de policiers (PCT/PCP) manquent souvent du matériel nécessaire, en particulier dans le cadre des missions comptant un grand nombre de soldats et de policiers qui servaient auparavant dans d'autres missions. De plus, les pratiques en matière de leadership et de reddition des comptes sont parfois bien éloignées de celles que l'on pourrait souhaiter ou attendre.

De nombreux programmes de renforcement des capacités ont été mis en place pour remédier à ces disparités entre missions. Trois membres permanents du CSNU – la France, le Royaume-Uni et les États-Unis – se sont réunis dans la seconde moitié des années 1990 pour promouvoir l'« Initiative P3 »<sup>13</sup>. Chacun de ces gouvernements a élaboré des programmes de formation et, dans le cas de la France

et des États-Unis, équipé des soldats de la paix. D'autres pays ont lancé des programmes de renforcement des capacités en matière d'opérations de paix destinés aux pays africains (voir Berman et Sams, 2000, p. 267-358 ; Berman, 2002). Les États-Unis ont, quant à eux, renforcé leur soutien aux pays non africains contributeurs de contingents militaires et policiers dans le cadre de leur Initiative mondiale pour les opérations de paix (GPOI) – qui a d'ailleurs dépassé son objectif initial, soit la formation de 75 000 effectifs en uniformes. Les bénéficiaires des formations sont issus de plus de 50 pays en grande majorité non africains<sup>14</sup>. Grâce à son programme de Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'UE finance et forme des soldats de la paix issus de pays non membres et de diverses missions africaines de maintien de la paix. L'OTAN a contribué à la formation et à l'équipement de bataillons multinationaux qui ont servi dans des opérations de paix. L'OTSC organise des exercices de formation au maintien de la paix depuis plusieurs années et a proposé d'envoyer une force en Ukraine (Armenpress, 2013 ; Malyasov, 2016 ; RT, 2015 ; TN, 2011). Il convient de noter que l'actuelle présence militaire de la Fédération de Russie dans l'est de l'Ukraine n'est pas une opération de paix de l'OTSC.

L'ONU et ses États membres ont également lancé plusieurs initiatives visant à mettre en place des réformes. Dans cette courte section, nous ne les analyserons pas toutes comme elles le méritent. Mais nous pouvons citer le Rapport Brahimi » de 2000, la lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles parmi les soldats de la paix et le « Rapport HIPPO » de 2015 (voir AGNU et CSNU, 2000, 2015 ; ONU Femmes, 2015). En

“ Malgré

certaines défaillances, les politiques et les pratiques onusiennes en matière de gestion des stocks et de responsabilité du matériel sont bien plus avancées que celles de nombreuses autres organisations.”

2015, les États-Unis ont lancé un sommet des Nations unies sur le maintien de la paix – qui s’est tenu au siège de l’ONU – pour traiter des questions de performance et de responsabilité. Ce sommet a été suivi par une réunion des ministres de la Défense sur le même sujet organisée à Londres en 2016. Le Canada organisera une autre conférence des ministres de la Défense sur le maintien de la paix en novembre 2017 à Vancouver. Moins de 50 jours après son entrée en fonction, le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a annoncé la création d’une équipe chargée d’examiner les réformes de la stratégie, du fonctionnement et de l’architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l’ONU (UNCC, 2017). Si ces réformes institutionnelles traitent d’un large éventail de questions, aucune n’a jusqu’ici abordé explicitement les failles en matière de sûreté et sécurité de la gestion du matériel appartenant aux contingents (COE) militaires et policiers – en particulier le matériel légal – ni la surveillance des armes et munitions récupérées en dehors des programmes de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration)<sup>15</sup>.

Malgré certaines insuffisances en matière de gestion des stocks et de responsabilité, les politiques et pratiques onusiennes en matière de COE sont bien plus avancées que celles de nombreuses autres organisations. L’UA commence seulement à élaborer une vision solide du soutien qu’elle apporte aux missions, laquelle comprend déjà des directives institutionnelles relatives au matériel des opérations de paix. En conséquence, ses missions récentes et en cours se sont souvent appuyées sur les directives pertinentes des Nations unies. Cette approche est problématique dans la mesure où l’UA ne dispose pas des fonds nécessaires aux remboursements et doit prendre en compte la nature dynamique de la plupart de ses opérations<sup>16</sup>. La CEDEAO est un cas particulier. Elle dispose en effet d’une convention juridiquement contraignante qui appelle ses membres à fournir à son Secrétariat les données relatives aux armes déployées dans les zones de mission et rapatriées (CEDEAO, 2006, art. 11). La Convention de la CEDEAO sur les armes légères, entrée en vigueur en 2009, exige de ses 15 membres qu’ils échangent des informations sur les armes déployées dans le cadre de toutes les opérations de paix auxquelles elles participent (et pas seulement celles autorisées par la CEDEAO). Elle impose également la destruction de toutes les armes récupérées au cours des opérations de paix (art. 17). Ces obligations ne sont pas toujours respectées et le personnel de la CEDEAO tente de combler le fossé entre engagements et pratiques. Nombre d’autres organisations qui mènent des opérations de paix ne disposent pas de ce type de mécanismes de surveillance et n’affichent aucune intention d’en créer<sup>17</sup>.

La section suivante explique en quoi le contrôle et la surveillance des armes au cours des opérations de paix sont importants. ●



Les chiffres fournis par les rapports officiels et les médias ne rendent compte que d'une partie des pertes réelles – et ne comprennent sans doute pas les cas de détournement intentionnel.”

## Les pertes de matériel au cours des opérations de paix

---

## Les pertes d'armes et de munitions : un phénomène mondial

Les pertes d'armes et de munitions appartenant aux soldats de la paix sont un problème persistant d'envergure mondiale. Elles sont en outre difficiles à documenter. Selon les données existantes, les détournements, rafles ou vols d'armes et de munitions appartenant aux contingents sont un phénomène courant qui touche diverses régions et différents pays contributeurs de contingents militaires et policiers (indépendamment de leur niveau de formation et d'équipement) impliqués dans des missions menées par de nombreuses organisations (voir tableau 2). Le PODS du Small Arms Survey recense plus de 100 cas survenus entre 1992 et 2017, lesquels ont été identifiés sur la base de sources officielles (rapports de mission, rapports du Groupe d'experts de l'ONU et communiqués de presse), de reportages et d'entretiens avec des informateurs clés. Le PODS ne prend généralement en compte que des événements de grande ampleur, plus susceptibles d'être couverts par des rapports officiels ou médiatiques. Cependant, comme le montrent nos recherches sur les pertes de matériel au cours des opérations de paix menées au Soudan et au Soudan du Sud, ces rapports ne recensent qu'une minorité de ces événements.

En raison des difficultés liées au recueil des données, l'ampleur et la portée des pertes d'armes et de munitions pendant les opérations de paix restent difficiles à estimer. L'étude initiale des pertes subies par les opérations de paix au Soudan et au Soudan du Sud entre 2002 et 2014 a mis en lumière un phénomène plus important qu'on ne le suppose généralement, mais elle ne contient de preuves indubitables que pour très peu d'entre elles. Elle montre qu'entre 2005 et 2014, au moins 500 armes et 750 000 munitions des stocks de l'UA et de l'ONU ont été perdues (Berman et Racovita, 2015). Ces chiffres, fondés sur des sources officielles et des données fournies par différents médias, ne représentent qu'une partie des pertes réelles – et n'incluent probablement pas les cas de détournement intentionnel (voir encadré 2), autant de dynamiques et d'obstacles auxquels se heurte toute analyse de ce phénomène à l'échelle mondiale. De plus, certains informateurs clés ont suggéré que les rapports rendus publics sur les pertes de COE sous-estiment – de manière persistante et parfois significative – leur ampleur et leur fréquence.

De nombreux fonctionnaires qui ont servi dans une ou plusieurs des sept missions de l'UA et de l'ONU au Soudan et au Soudan du Sud<sup>18</sup> ont déclaré que le Small Arms Survey – soucieux ne pas faire de sensationnalisme et de présenter un compte rendu rigoureusement documenté des pertes d'armes et de munitions au cours des opérations de paix au Soudan et au Soudan du Sud – sous-estimait considérablement l'ampleur et la portée du problème. Selon certains interlocuteurs qui ont servi dans la Mission de l'UA au Soudan (MUAS)<sup>19</sup>, ou ont supervisé cette mission dans le cadre de leurs responsabilités quotidiennes, les 24 incidents énumérés par Berman et Racovita (2015) ne représentent qu'une fraction des attaques contre les soldats de la paix survenues entre juillet 2004 et décembre 2007. Un soldat de la paix en poste au Darfour

en 2005, dans le cadre d'une opération de l'UA, a affirmé ce qui suit à propos de l'étude de cas de 2015 :

Les huit exemples d'[attaques contre des soldats de la paix en 2005] repris dans votre rapport ne peuvent certainement pas être considérés comme les seuls. En tant qu'observateur participant, j'affirme avec la plus grande responsabilité que la MUAS a subi des attaques régulières et des perturbations opérationnelles occasionnées par des belligérants et par les forces du GOS [Gouvernement du Soudan]. Dans les circonstances qui prévalent au Darfour, le risque de perte d'armes et de munitions était très élevé. La plupart des attaques contre les sites ou les convois de patrouille de la MUAS avaient souvent pour objectif de s'emparer des armes et des munitions<sup>20</sup>.

De plus, l'étude de cas n'a pas systématiquement tenu compte des incidents au cours desquels moins de dix armes ou 500 munitions ont été perdues. Or, comme le suggèrent certaines données, ces incidents sont probablement nombreux. Par exemple, les documents rassemblés par le Small Arms Survey montrent que, sur une période de dix semaines allant d'octobre 2008 à janvier 2009, les soldats de la paix ont été attaqués quatre fois et ont perdu au moins plusieurs centaines de munitions, une demi-douzaine de fusils d'assaut, des mitrailleuses ainsi qu'un certain nombre de véhicules non spécifiés (peut-être équipés de mitrailleuses et de quantités importantes de munitions) (Berman et Racovita, 2015, p. 65). Des dizaines d'incidents de cette ampleur ont eu lieu dans des missions au Soudan et au Soudan du Sud (Small Arms Survey, s.d.a). Plutôt que d'enregistrer ces incidents relativement mineurs, l'objectif principal de cette étude était (et demeure) de documenter les incidents « notables »<sup>21</sup>.

Grâce aux informations fournies par de nouvelles sources, il a été possible de reclasser un certain nombre de « pertes possibles » dans la catégorie des « pertes connues », c'est-à-dire des incidents au cours desquels les pertes d'armes et de munitions ont été confirmées. Le Small Arms Survey a par exemple identifié une « perte possible de matériel » à la suite d'une attaque contre un convoi de soldats de la paix sénégalais à Al Geneina en octobre 2013 (Berman et Racovita, 2015, p. 115). Le Groupe d'experts de l'ONU chargé d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes a signalé par la suite que cette attaque avait entraîné la perte de quatre fusils d'assaut (CSNU, 2016b, p.105). En octobre 2014, un peloton sud-africain de soldats de la paix de l'Opération hybride UA-ONU au Darfour (MINUAD) a été attaqué à Kutum. Le Small Arms Survey a enregistré cet incident, en mentionnant qu'il s'agissait d'une « patrouille », que trois casques bleus avaient été blessés, avec une « perte possible de matériel » (Berman et Racovita, 2015, p. 117). Selon une déclaration faite au Small Arms Survey, l'unité en question était un peloton et a été entièrement désarmé<sup>22</sup>.

Au-delà des réserves exprimées sur l'évaluation du nombre d'attaques menées contre le personnel des missions, certains soldats de la paix et hauts responsables des missions



Au-delà des réserves exprimées sur l'évaluation du nombre d'attaques subies, des soldats et hauts responsables de missions . . . ont affirmé que les estimations du Small Arms Survey en matière de pertes étaient trop faibles.”

– auraient été perdues à cette occasion, ainsi que plus de 325 obus de mortier et 650 obus antichars<sup>24</sup>.

Les attaques contre les soldats de la paix et les pertes d'armes et de munitions au cours des opérations de paix au Soudan du Sud et au Soudan se poursuivent depuis la date de clôture de l'étude de 2015 (le 31 décembre 2014). En raison de difficultés liées au recueil des données, le Small Arms Survey n'est pas en mesure de comparer l'ampleur et la portée des pertes et attaques survenues depuis janvier 2015 et de celles survenues antérieurement. L'ONU a signalé des dizaines d'attaques menées à l'encontre des casques bleus (CSNU2017b, par. 27, 2016a, par. 27, 2015b, par. 64), lesquels ont donné lieu à de nombreuses pertes d'armes et – vraisemblablement – de quantités considérables de munitions (voir ci-dessous).

Selon certains responsables de mission qui connaissent bien la MINUSS (Mission en République du Soudan du Sud) l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) s'est fréquemment emparée de matériel appartenant à la mission – alors que l'étude ne recense qu'un seul incident de ce type (voir Berman et Racovita, 2015, p. 79-80). D'anciens responsables ont mentionné que l'ONU a finalement été en mesure de récupérer le matériel légal dérobé par l'APLS. Un soldat de la MINUSS a affirmé que ce type d'incidents – ainsi que les pertes et abandons d'armes et de systèmes d'armement par des soldats de la paix – compromettent la crédibilité de l'ONU et le soutien dont

au Soudan, au Soudan du Sud et ailleurs ont affirmé que les estimations du Small Arms Survey en matière de pertes d'armes et de munitions étaient trop faibles. Par exemple, le Small Arms Survey a estimé à au moins 3 500 le nombre de munitions perdues lors d'une attaque contre la MINUAD près de Sindy en février 2014. Par la suite, un ancien responsable de la MINUAD a affirmé que, selon les registres de la mission, plus de 6 000 munitions avaient été volées à cette occasion<sup>23</sup>. De même, le Small Arms Survey a enregistré la perte de plus de 100 000 munitions au cours de l'attaque d'Haskanita. Selon les nouvelles données obtenues et après consultation d'autres experts, il semble que ce chiffre, fondé sur des hypothèses initiales pourtant correctes, puisse être ajusté comme suit : 125 000 cartouches de 7,62 et 12,7 mm pour fusils d'assaut et mitrailleuses – voire 150 000 ou plus

l'organisation a besoin pour s'acquitter de son mandat – même quand le matériel est ensuite récupéré. L'ancien responsable de la MINUSS a ajouté que ces pertes de matériel étaient souvent évitables et qu'elles sont le résultat d'une planification défailante plutôt que d'un manque de soldats<sup>25</sup>.

En effet, la répartition dans le temps des incidents de grande ampleur indique, à ce jour, que les pertes de COE se produisent régulièrement. Comme le montre le tableau 2, il a été possible de documenter des incidents de ce type presque chaque année, que ce soit au cours d'opérations onusiennes, hybrides ou non onusiennes. Ces incidents ont touché des pays contributeurs de troupes de chacun des cinq groupes régionaux des Nations unies et se sont produits dans des missions déployées sur au moins trois continents.

Les pertes de COE sont déterminées par de nombreux facteurs. Mais il est parfois difficile de cerner le rôle exact de ces variables et leurs interrelations. Les dangers spécifiques auxquels une mission doit faire face peuvent influencer sur la fréquence et l'ampleur des pertes de matériel, mais les données recueillies jusqu'ici suggèrent qu'il n'existe pas de corrélation évidente entre le nombre de victimes et les pertes d'armes et de munitions. Selon les différents documents rendus publics, rien ne prouve par exemple que le taux de pertes soit plus élevé pour les contingents de la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali) – laquelle subit les plus importantes pertes en vies humaines en 2014, 2015 et 2016 (DOMP, 2017b) – que pour ceux d'autres missions moins meurtrières. Ceci s'explique en partie par les types d'attaques subies et les motivations des assaillants.

La majorité des décès de casques bleus au Mali<sup>26</sup> ont été provoqués par des mines, des engins explosifs improvisés et d'autres armes visant les soldats plutôt que leur matériel (Sebastian, 2015). Des groupes armés se sont emparés d'armes et de munitions appartenant aux soldats de la paix en poste au Mali – notamment près de 2 500 munitions le 29 mai 2016 (Small Arms Survey, sda)<sup>27</sup>, mais ces pertes semblent être accessoires et ne pas avoir été le principal objectif des assaillants<sup>28</sup>. En revanche, la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine (BH), également classée dans la catégorie des missions à forte mortalité (Seet et Burnham, 2000), a subi d'importantes pertes matérielles – au cours d'une attaque, des dizaines de fusils d'assaut et plus de 5 000 munitions ont été dérobés et des soldats de la paix ont été enlevés et utilisés comme boucliers humains (voir le tableau 2 pour un exemple de perte beaucoup plus importante subie par la FORPRONU)<sup>29</sup>.

Le moral et le professionnalisme des troupes peuvent également influencer la fréquence des pertes de COE. Les retards de paiement des indemnités signalés dans les premiers jours de la MUAS ainsi que le manque chronique de fonds et de matériel ont affecté le moral des troupes, ce qui a altéré la capacité de la mission à réagir efficacement aux attaques (Lynch, 2007) et probablement aggravé les problèmes auxquels les forces de maintien de la paix ont été confrontées sur le terrain (Berman et Racovita, 2015, p. 60).

**Tableau 2** Quelques cas de pertes d'armes et de munitions lors d'opérations de paix, 1993-2017

Date	Organisation	Mission et lieu	Pays contributeur	Matériel légal perdu (italique = estimations) <sup>a</sup>	
				Systèmes d'armement	Munitions
Avril 1993	ONU	APRONUC, Cambodge	Pologne	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 pistolets</li> <li>2 fusils d'assaut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>250+ munitions &lt;20 mm</li> </ul>
Avril 1994	ONU	MINUAR, Rwanda	Ghana		<ul style="list-style-type: none"> <li>50 000+ munitions &lt;20 mm</li> </ul>
Mai 1995	ONU	FORPRONU, Bosnie-Herzégovine	France	<ul style="list-style-type: none"> <li>61 fusils d'assaut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 500 munitions &lt;20 mm</li> </ul>
Juillet 1995	ONU	FORPRONU, Bosnie-Herzégovine	Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> <li>152 fusils d'assaut</li> <li>35 mitrailleuses</li> <li>6 systèmes de mortier</li> <li>6 armes AT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 000+ munitions &lt;20 mm</li> <li>300+ obus de mortier</li> <li>60+ munitions AT*</li> </ul>
Juin 1997	(coalition <i>ad hoc</i> de volontaires)	MISAB, RCA	Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 fusils d'assaut</li> <li>4 mitrailleuses</li> <li>Nb inc. systèmes de mortier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 000+ munitions &lt;20mm</li> <li>Nb inc. obus de mortier</li> </ul>
Décembre 1998	CEDEAO	ECOMOG, Sierra Leone	n/a	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 mitrailleuses</li> <li>3 systèmes de mortier</li> <li>3 chars</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>14 600 munitions &lt;20 mm</li> <li>150+ obus de mortier</li> </ul>
Septembre 1999	CEDEAO	ECOMOG, Sierra Leone	Guinée	<ul style="list-style-type: none"> <li>14 pistolets</li> <li>46 fusils d'assaut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 000 munitions &lt;20 mm</li> <li>105 munitions AT</li> <li>350 grenades</li> </ul>
Janvier 2000	ONU	MINUSIL, Sierra Leone	Guinée	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 pistolets</li> <li>485 fusils d'assaut</li> <li>30 mitrailleuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 000+ munitions &lt;20 mm</li> <li>500 obus de mortier</li> <li>200 munitions AT</li> </ul>



						<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 armes AT</li> <li>• 10 systèmes de mortier</li> <li>• 1 canon automateur</li> <li>• 3 TTB</li> </ul>	
Mai 2000	ONU	MINUSIL, Sierra Leone	Zambie		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500+ fusils d'assaut</li> <li>• 30 mitrailleuses</li> <li>• 10 systèmes de mortier</li> <li>• 13 TTB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 45 000+ munitions &lt;20 mm</li> <li>• 500 obus de mortier</li> </ul>	
Mai 2000	ONU	MINUSIL, Sierra Leone	Kenya		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 33 fusils d'assaut</li> <li>• 18 mitrailleuses</li> <li>• 8 TTB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 000+ munitions &lt;20 mm</li> </ul>	
Mars 2003	CEMAC	FOMUC, RCA	n/a		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pistolet</li> <li>• Nb inc. fusils d'assaut</li> <li>• 2 mitrailleuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000+ munitions &lt;20 mm</li> </ul>	
Octobre 2005	UA	MUAS II-E, Soudan	Sénégal		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pistolet</li> <li>• 38 fusils d'assaut</li> <li>• 10 mitrailleuses</li> <li>• 2 armes AT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 400+ munitions &lt;20 mm</li> <li>• 20 munitions AT</li> </ul>	
2003–2006	UA + ONU <sup>b</sup>	MIAB/MIOB, Burundi	Afrique du Sud		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 pistolets</li> <li>• 46 fusils d'assaut</li> <li>• 3 mitrailleuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49 000+ munitions &lt;20 mm</li> <li>• 97 obus de mortier</li> </ul>	
Janvier 2006	ONU	ONUCI, Côte d'Ivoire	Bangladesh		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 47 pistolets lance-fusées éclairantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 280 000+ munitions&lt;sup&gt;20 mm</li> <li>• 2 obus de mortier</li> <li>• 81 grenades</li> </ul>	
Janvier 2006	ONU	MONUC, RDC	Guatemala		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 pistolets</li> <li>• 8 pistolets mitrailleurs</li> <li>• 2 armes AT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 000 munitions &lt;20 mm</li> <li>• 5 munitions AT</li> <li>• 5 grenades</li> </ul>	

Décembre 2006	ONU	MINUSTAH, Haïti	Uruguay	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 mitrailleuses</li> <li>• 1 fusil de précision</li> <li>• 1 TTbD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb inc. munitions &lt;20 mm</li> </ul>
Septembre 2007	UA	MUAS II-E, Soudan	Nigeria	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 pistolets</li> <li>• 50+ fusils d'assaut</li> <li>• 24 mitrailleuses</li> <li>• 10 systèmes de mortier</li> <li>• 20 armes AT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 125 000+ munitions &lt;20 mm</li> <li>• 325 obus de mortier</li> <li>• 650 munitions AT</li> </ul>
Avril 2008	UA – ONU	MINUAD, Soudan	(Chine) <sup>e</sup>	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 600 000+ munitions &lt;20 mm (12.5 tonnes)</li> </ul>
Mars 2010	UA – ONU	MINUAD, Soudan	Nigeria	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 fusils d'assaut</li> <li>• 8 mitrailleuses</li> <li>• 4 armes AT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 000+ munitions &lt;20 mm</li> <li>• 13 munitions AT</li> </ul>
Octobre 2011	UA	AMISOM, Somalie	Burundi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 armes AT</li> <li>• 26 fusils d'assaut</li> <li>• 10 mitrailleuses</li> <li>• 1 lance-roquettes</li> <li>• 1 pistolet sans recul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 500+ munitions &lt;20 mm</li> <li>• 8 grenades à main</li> <li>• 6 munitions AT</li> </ul>
Septembre 2012	UA	AMISOM, Somalie	Kenya	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 fusils d'assaut</li> <li>• 6 mitrailleuses</li> <li>• 2 armes AT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000+ munitions &lt;20 mm</li> <li>• 8 munitions AT</li> </ul>
Juin 2013	UA – ONU	MINUAD	Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 mitrailleuses</li> <li>• 1 arme AT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 890 munitions &lt;20 mm</li> <li>• 11 munitions AT</li> </ul>
Décembre 2013	ONU	MINUSS, Soudan du Sud	Inde	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40+ fusils d'assaut</li> <li>• 10+ mitrailleuses</li> <li>• 2 systèmes de mortier</li> <li>• 3 armes AT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 22 000 munitions &lt;20 mm</li> </ul>

Août 2014	ONU	FNUOD, Israël-Syrie	Fidji	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 pistolets</li> <li>45 fusils d'assaut</li> <li>2 mitrailleuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 000+ munitions &lt;20 mm</li> </ul>
Juin 2015	UA	AMISOM, Somalie	Burundi	<ul style="list-style-type: none"> <li>100+ fusils d'assaut</li> <li>20+ mitrailleuses</li> <li>5+ armes AT</li> <li>5+ systèmes de mortier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>110 000+ munitions &lt;20 mm</li> <li>260+ munitions AT</li> <li>220+ obus de mortier</li> </ul>
Janvier 2016	UA	AMISOM, Somalie	Kenya	<ul style="list-style-type: none"> <li>150+ fusils d'assaut</li> <li>26+ mitrailleuses</li> <li>7+ AT armes</li> <li>5+ systèmes de mortier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>140 000 munitions &lt;20 mm</li> <li>260+ obus de mortier</li> <li>275+ munitions AT</li> </ul>
Mai 2016	ONU	MINUSMA	Togo	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 700+ munitions &lt;20 mm</li> </ul>
Juin 2017	ONU	MINUSMA, Mali	Guinée	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 fusils d'assaut</li> <li>1 mitrailleuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 000+ munitions &lt;20 mm</li> </ul>

Notes :

\* AT=antichar

a Les estimations sont fondées sur les circonstances des attaques, sur des entrevues avec des informateurs clés ainsi que sur les hypothèses qui en ont découlé lorsque des données spécifiques n'ont pas été obtenues. Les formules d'estimation des pertes subies par des missions de l'ONU et de l'UA peuvent différer, car les deux organisations s'appuient sur des sources différentes pour déterminer les COE déployés (documents de l'ONU et entretiens avec des informateurs clés pour les estimations de l'UA). « Nb inc. » signifie qu'une perte de matériel est connue ou supposée, mais sans estimation possible du nombre.

b Cette ligne du tableau concerne deux missions : la MIAB et la MIOB. Faute d'informations concrètes, il a été difficile de déterminer si les pertes ont eu lieu avant ou après le moment où la mission *ad hoc* au Burundi menée par l'Afrique du Sud est devenue une mission de l'UA (et où se sont ajoutées des troupes éthiopiennes et mozambicaines).  
 c Le chiffre se réfère à toutes les munitions laissées par les troupes de l'ONUCI à la suite de leur départ précipité, compte tenu de la détérioration de la situation en matière de sécurité. En raison de l'absence de contrôle physique sur les stocks, on les classe dans la catégorie des « pertes », même si l'ONU a signalé que 278 000 munitions ont été récupérées par la suite.

d Selon le gouvernement uruguayen, toutes les armes perdues au cours de cet incident, ainsi que le TTB, ont été récupérées par la suite.  
 e Il s'agissait de matériel chinois transporté par une société privée, Raiba Trans (Berman et Racovita, 2015, p. 76).

Source : Small Arms Survey (s.d.a.)

## Encadré 2 « Pertes » intentionnelles : les détournements délibérés de COE

Le Small Arms Survey étudie généralement les « pertes » involontaires que peuvent subir les soldats de la paix lors des attaques. Mais, parfois, des armes et des munitions échappent au contrôle d'une opération de paix en conséquence d'un acte délibéré. Les raisons en sont multiples. La corruption en est une, mais ce n'est probablement pas la cause principale. Outre la vente ou le troc d'armes ou de munitions à des fins d'enrichissement personnel, on peut évoquer d'autres facteurs explicatifs, dont les calculs stratégiques des commandements de mission ou de secteur et les politiques nationales établies par les gouvernements des pays contributeurs de troupes. Au cours de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), par exemple, les soldats de la paix ont régulièrement transféré des munitions aux membres des milices servant à leurs côtés ou dans leurs secteurs, mais aussi aux soldats du Gouvernement fédéral de transition (TFG)<sup>30</sup>. Ces distributions de munitions aux milices somaliennes et à l'Armée nationale somalienne sont encore pratiquées<sup>31</sup>. Certains transferts intentionnels d'armes et de munitions à des acteurs armés dans le cadre d'une opération de paix semblent avoir été motivés par des considérations politiques (Andreas, 2009, p. 39).

Il est beaucoup plus difficile de documenter les détournements intentionnels que d'enregistrer les pertes de matériel légal au cours des attaques. Bien qu'il soit nécessaire de mener une enquête minutieuse pour établir les circonstances et les responsabilités des uns et des autres, les accusations de corruption entraînent souvent un processus d'enquête plus long et plus difficile. En outre, elles portent généralement sur une pratique routinière plutôt que sur un cas précis. La typologie des risques de corruption dans les opérations de paix établie par Transparency International recense de nombreux domaines propices aux pertes ou aux détournements intentionnels d'armes et de munitions. Leur rapport publié par l'organisation ne donne pas d'exemples précis de ventes ou de trocs d'armes et de munitions, mais rend compte de nombreuses autres transgressions touchant au commerce de matériel non légal (comme l'ivoire ou les diamants). Il montre en outre que la surveillance et les enquêtes relatives aux allégations de corruption sont de piètre qualité (voir TI-UK, 2013). D'autres organisations ont en outre affirmé que des soldats de la paix sont impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire et de diamants (Escobales, 2008 ; BSCI, 2008). Lorsque la BBC a tenté de faire écho à une enquête de Human Rights Watch selon laquelle des soldats de la paix de l'ONU en poste en République démocratique du Congo (RDC) avaient remis aux groupes armés des armes récupérées dans les Kivus, l'ONU a officiellement informé la BBC que ces allégations étaient fausses (Plaut, 2007). Après avoir quitté l'ONU, l'enquêteur principal a par la suite déclaré que son équipe avait trouvé crédibles ces allégations de transfert d'armes collectées en échange d'or (Basanisi, 2008), ce que l'ONU a publiquement réfuté (Ahlenius, 2008 ; voir aussi HRW, 2005 ; Lynch, 2007 ; Roth et Crawshaw, 2008).

Pour traiter ces problèmes, l'ONU a adopté un système de responsabilisation, tandis que certains États ont instauré leurs propres mesures de protection et d'enquête. Les politiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions font expressément référence à la lutte contre la corruption et à la nécessité d'enquêter sur toute allégation de méfaits (DOMP et DAM, 2014b). L'Ouganda, par exemple, a reconnu que certains de ses soldats de la paix en Somalie se sont livrés à des pratiques



► frauduleuses et illégales, dont la vente de munitions. Les Forces de défense du peuple ougandais ont tenu de nombreuses audiences relatives à des allégations d'actes répréhensibles commis par son personnel à l'encontre de l'AMISOM. De nombreux soldats, dont des officiers, ont été traduits en cour martiale et condamnés à des amendes et des peines de prison (Somalia Newsroom, 2016). Le Groupe de contrôle des Nations unies sur la Somalie a fréquemment et ouvertement déclaré avoir été informé du fait que des soldats de l'AMISOM vendaient des armes et des munitions (voir, par exemple, CSNU, 2008, p. 60-71).

Les attaques qui donnent lieu à des pertes de matériel sont souvent spontanées et dictées par les circonstances. Mais les objectifs stratégiques des groupes armés – comme la reconstitution d'un arsenal en déclin – influencent clairement les pertes subies par les soldats de la paix. Les preuves accumulées sur l'incident de Raiba Trans – au cours duquel 12,5 tonnes de munitions ont été dérobées lors de leur transport – indiquent que les assaillants ignoraient le contenu de la cargaison jusqu'à ce qu'ils aient intercepté et fouillé les conteneurs (Berman et Racovita, 2015, p. 76). En revanche, un rapport d'enquête sur l'attaque de la base d'Haskanita a montré que son but premier était de reconstituer les stocks d'armes épuisés du Mouvement pour la justice et l'égalité et de l'Armée de libération du Soudan (UA, 2007).

## **Le matériel communément déployé : types et quantités**

Le matériel déployé par une mission varie selon le profil de l'organisation dont elle dépend, mais aussi selon le contingent et le type d'unités opérationnelles concernées. Au sein du système des Nations unies, le mémorandum d'accord individuel qui lie l'organisation et les pays contributeurs de contingents militaires et policiers détaille le personnel déployé, le matériel fourni – dont les armes, les munitions et les véhicules de soutien et de combat – et les taux de remboursement (DOMP, 2015a, p. 186). Des mémorandums d'accord similaires existent entre l'UA et les pays contributeurs de troupes. Mais, en pratique, des systèmes hybrides ont été mis en place pour répondre aux besoins de soutien logistique de missions telles que l'AMISOM (ACSS, 2015 ; Badmus, 2015), et ce en raison du manque de ressources disponibles. L'UE met en œuvre un processus similaire, les pays contributeurs de troupes étant le principal fournisseur d'équipements militaires. Mais elle peut également recourir à une disposition relative à la coopération multinationale, renforcée par un mécanisme de gestion des coûts communs des missions menées par l'UE (EUMC, 2011).

Malgré des différences notables entre missions – notamment relatives aux types et quantités d'armes déployées –, on observe certains traits communs dans ce domaine. Par exemple, un bataillon d'infanterie de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) déployé en 2005 devait disposer des armements suivants :

- 6 mitrailleuses collectives (de 11 mm à 15 mm) ;
- 18 mitrailleuses collectives (jusqu'à 10 mm) ;
- 4 mortiers (61 mm à 82 mm) ;
- 16 mortiers (jusqu'à 60 mm) ; et
- 7 lanceurs de gaz lacrymogène (DOMP et MINUSTAH, 2005, p. 10).

On peut observer des différences en la matière en fonction de la spécialisation des unités : logistique, reconnaissance, forces spéciales, unités fluviales ou unités de transport militaire (DOMP et DAM, 2015a ; 2015b ; 2015c ; 2015c ; 2015d ; 2016b).

Certains véhicules, comme les véhicules blindés de transport de troupes (TTB) et les véhicules de combat d'infanterie (VCI), sont équipés d'armes. Le type et le nombre d'armes varient en fonction de la marque et du modèle du véhicule et des préférences du pays contributeur. Les TTB déployés, par exemple, par l'armée brésilienne sont souvent équipés de porte-mortiers de 120 mm et, parfois, de mitrailleuses de calibre 7,62 mm et 12,7 mm, de canons de calibre 30 mm ou de lance-grenades de calibre 40 mm (Army Technology s.d. ; DOMP et MINUSTAH, 2005). Les VCI – par exemple les variantes British Warrior utilisées en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo – peuvent comporter un canon de calibre 30 mm, des roquettes antichars de calibre 94 mm et des mitrailleuses de calibre 7,62 mm (Armée britannique, s.d.).

Outre le matériel majeur, les soldats de la paix apportent également des armes personnelles, qui varient selon le type d'unité dans laquelle ils servent. Selon le manuel du bataillon d'infanterie de l'ONU, l'équipement personnel standard de l'ONU pour une unité d'infanterie, de logistique ou de transport comprend des fusils de service individuels et des armes de poing (DOMP et DAM, 2012, p. 142). La marque, le modèle et l'âge des armes personnelles sont variables. Certains contingents ont récemment modernisé leurs armes. En 2013, les Irlandais de la Force des Nations unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) ont par exemple modernisé leurs fusils Steyr en leur ajoutant de meilleurs systèmes de visée et des accessoires pour lance-grenades (Department of Defence and Defence Forces Ireland, 2014, p. 27 ; Lavery, 2012).

Les quantités de munitions déployées pendant les opérations de paix varient considérablement d'une unité et d'une mission à l'autre. Les directives de l'ONU relatives au déploiement des munitions soulignent la nécessité de tenir compte de la tâche de la mission, du niveau de menace, du rythme des opérations, des niveaux de sécurité de l'approvisionnement et des délais de réapprovisionnement, ainsi que des évaluations effectuées dans le cadre de l'enquête technique de la mission (DOMP, 2002, p. ii). Pour les unités d'infanterie, le nombre minimum de cartouches par arme ou par personne (pour une période opérationnelle de 12 mois) est le suivant :

- grenades : 1,4 par personne ;
- mitrailleuses : 4 800 (légères), 8 400 (moyennes) et 4 800 (lourdes) ;

- mortiers : 170 (jusqu'à 61 mm) ; 300 (62-81 mm) ;
- pistolets/revolvers : 120 ;
- fusils et carabines : 720 ;
- carabines/fusils de précision : 360 ;
- fusils de chasse : 100 ;
- pistolets mitrailleurs : 700 (DOMP, 2002, p. 3-4).

Pour les unités de police constituées (UPC), les quantités minimales de munitions par personne/arme sont de 250 cartouches pour une mitrailleuse légère, 275 pour une carabine et 35 pour une arme de poing (pistolet/revolver) (DOMP, 2002, p. 8).

Bien que les pertes de COE sur le terrain puissent parfois concerner de gros articles comme des chars ou des systèmes d'armement, la plupart des cas enregistrés concernaient des armes personnelles, notamment des fusils d'assaut (par exemple des fusils de type AK), des pistolets et des mitrailleuses légères (Small Arms Survey, s.d.a). Occasionnellement, des fusils de précision, des lance-roquettes (RPG) et du matériel de contrôle des foules ou de signalisation ont également été dérobés (voir les exemples dans les sous-sections ci-dessous).

## Les contextes propices aux pertes

Si l'on disposait de données quantitatives et qualitatives suffisantes, l'analyse des pertes d'armes et de munitions pourraient être menées selon différents axes : les causes immédiates présumées (notamment les pertes attribuables à une défaillance humaine, à des pratiques de corruption, à des environnements à haut risque<sup>32</sup> ou à des accidents inévitables), le type de pertes (par exemple les pertes permanentes ou temporaires) ou encore les circonstances des événements. Ce rapport traite des pertes en fonction des circonstances dans lesquelles elles se sont produites : lors de patrouilles ou de missions d'escorte, lors d'opérations de réapprovisionnement, sur des sites fixes ou lors de la rotation ou du rapatriement de troupes. Bien que cette étude soit spécifiquement axée sur les missions dotées d'une composante militaire, il convient de noter que les unités de gardes des missions civiles ont également perdu des armes et des munitions (voir encadré 4 ci-dessous)<sup>33</sup>.

## Les patrouilles et missions d'escorte

Les soldats de la paix sont souvent attaqués à l'occasion de patrouilles et lorsqu'ils escortent des convois. En juin 2012, une patrouille de reconnaissance de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a par exemple été prise d'assaut alors qu'elle



Les pertes subies lors de l'incident de Raiba Trans, en avril 2008, sont les plus importantes jamais enregistrées : plus de 600 000 munitions destinées à la MINUAD ont été perdues dans cette embuscade.”

enquêtait sur une attaque menée contre des civils. Les assaillants, venus du Libéria, se sont emparés de 6 fusils d'assaut, d'une mitrailleuse et de 130 munitions (Small Arms Survey, s.é.). Trois ans plus tard, une patrouille a été attaquée et désarmée alors qu'elle s'approvisionnait en eau près de Habilla, au Soudan. Les assaillants ont dérobé 7 fusils d'assaut (CSNU, 2015a, par. 30) et 300 munitions.

Les patrouilles opérant dans des zones très instables sont souvent plus susceptibles d'être attaquées. Dans la mesure où elles sont lourdement armées, les armes perdues quand elles sont attaquées sont souvent plus meurtrières et plus nombreuses que celles dérobées lors de patrouilles menées dans des zones plus stables. En janvier 2016, deux patrouilles de la MINUAD ont été attaquées au Darfour-

Nord (CSNU, 2017c, p. 34). La première a essuyé des tirs alors qu'elle recherchait un camion du Programme alimentaire mondial volé près de Kutum. Par la suite, les enquêteurs de l'ONU ont établi que 5 armes personnelles (CSNU, 2017c, p. 34) et probablement entre 150 et 450 cartouches de munitions avaient été perdues à cette occasion. La deuxième attaque a eu lieu le 7 janvier, lorsque des soldats de la paix chargés de préparer la visite de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint de la MINUAD ont été pris en embuscade à 20 km au sud d'Anka. Les assaillants se sont emparés de 5 fusils d'assaut et d'environ 450 munitions (CSNU, 2017c ; UNCC, 2016). Les deux attaques semblent avoir été dictées par les circonstances et ont entraîné relativement peu de pertes. En revanche, un assaut lancé en 2005 contre une patrouille opérant en situation de sécurité « très précaire » au Darfour occidental (CSNU, 2005, par. 6) a entraîné la perte d'environ 38 fusils d'assaut, 10 mitrailleuses, 2 armes antichars et plus de 9 000 cartouches pour armes légères (Small Arms Survey, s.d.a).

Les activités d'escorte de convois et de VIP offrent des possibilités supplémentaires de mener des attaques contre des soldats de la paix. Les équipes de protection rapprochée des VIP<sup>34</sup> sont parfois prises pour cible, non pour leur matériel, mais pour leur valeur symbolique. En mai 1992, une escorte armée du général MacKenzie de la FORPRONU a été interceptée et désarmée par des « irréguliers » serbes, qui ont exigé un échange de prisonniers. Bien que le général et les autres otages aient été libérés, les assaillants ont conservé leurs armes et leur matériel, dont 3 revolvers de calibre .38, un pistolet de calibre 9 mm et environ 400 munitions (Owen, 2013).



## Les opérations de réapprovisionnement

Les opérations de réapprovisionnement supposent généralement le transport de grandes quantités d'armes et de munitions et peuvent donc occasionner des pertes en transit d'une ampleur considérable. Mais la menace qui plane sur ces opérations diffère en fonction du mode d'acheminement choisi. Les expéditions par voie aérienne sont parmi les plus sûres et les plus coûteuses pour le transport de matériel létal. Il est rare que des hélicoptères ou des avions soient abattus lors de missions de ravitaillement.

Les expéditions maritimes ou fluviales sont davantage visées. Le 26 octobre 2015, un convoi de ravitaillement de la MINUSS transportant 55 000 litres de carburant sur l'axe de transport de Juba, sur le Nil Blanc<sup>35</sup>, a été dérobé près de Kaka, au Soudan du Sud (African Arguments, 2015). Une centaine de soldats de l'ALPS-dans-l'Opposition ont encerclé et abordé les barges en accusant la MINUSS de transporter des armes et des munitions destinées au gouvernement. L'unité de police (fluviale) constituée bangladaise a été interceptée et tout le matériel se trouvant à bord saisi – le carburant, 16 fusils d'assaut, et probablement 2 mitrailleuses et environ 3 000 munitions<sup>36</sup>. Après des négociations de haut niveau, le personnel a été libéré et une partie du matériel restituée. De même, le 14 avril 2014, un convoi fluvial a été pris en embuscade près de Bor. Les assaillants se sont emparés de plus de 750 000 litres de carburant et de matériel létal, dont 20 fusils d'assaut, 2 mitrailleuses lourdes, plusieurs mortiers, 1 canon sans recul et environ 3 000 cartouches (Small Arms Survey, s.d.a.).

Le ravitaillement par voie terrestre présente également un risque élevé de détournement, et les convois de munitions, de nourriture ou de carburant destinés aux soldats de la paix peuvent être attaqués en cours de route. Les pertes subies lors de l'incident de Raiba Trans, en avril 2008, sont les plus importantes jamais enregistrées : plus de 600 000 munitions destinées à la MINUAD ont été dérobées dans cette embuscade (Berman et Racovita, 2015, p. 76). Plus récemment, en juin 2015, des militants d'al-Shabaab ont attaqué un convoi d'approvisionnement de l'AMISOM près de Burhakaba et se seraient emparés de 11 fusils d'assaut, 3 fusils de précision, 3 mitrailleuses légères, 1 lance-roquettes avec 2 cartouches, 33 grenades et plusieurs milliers de cartouches (Small Arms Survey, s.d.a.).

## Les sites fixes

Moins fréquentes que les pertes subies par les patrouilles, les pertes d'armes et de munitions sur des sites fixes peuvent être plus importantes. Elles touchent les quartiers généraux, les bases d'opérations avancées (BOA), les postes d'observation et les résidences du personnel des missions. Les quartiers généraux de mission et les camps de base sont parfois pris d'assaut malgré les solides mesures de sécurité généralement mises en œuvre. Ainsi, le quartier général de la Force multinationale et de la Mission d'observation dans le nord du Sinaï a été attaqué en 2012. Le 15 septembre, un groupe

### Encadré 3 Pertes en vies humaines et en matériel létal : le cas de l'AMISOM

L'AMISOM s'est considérablement développée depuis sa création il y a plus de dix ans. L'UA a autorisé la mission en janvier 2007, le Conseil de sécurité de l'ONU lui a donné son appui officiel le mois suivant et les premiers soldats de l'AMISOM ont été déployés en mars<sup>37</sup>. Il a fallu trois ans à la mission pour atteindre son effectif initialement autorisé de 8 000 hommes, mais elle a atteint les trois paliers suivants – en nombre d'effectifs en uniforme – plus rapidement au cours des années suivantes (voir Lotze et Williams, 2016, p. 3). Cette force est en majorité constituée de personnel venu du Burundi, de Djibouti, d'Éthiopie, du Kenya, de Sierra Leone et d'Ouganda<sup>38</sup>.

La maxime selon laquelle les soldats de la paix opèrent souvent là où il n'y a que peu ou pas de paix à maintenir s'applique certainement à l'AMISOM. La Somalie n'a plus de gouvernement central opérationnel depuis 1991. Les violences claniques, ethniques, de genre, religieuses et sexuelles sont enracinées et omniprésentes (voir WPF, 2013 ; HRW, 2011). En dehors du Puntland et du Somaliland<sup>39</sup>, qui exercent différents niveaux de contrôle sur une grande partie de leur territoire, des milices ethniques et religieuses bien armées opèrent presque impunément<sup>40</sup>. L'AMISOM fonctionne avec l'appui de l'UA et de l'ONU, mais en dehors du cadre d'un accord de paix.

La mission a été fréquemment attaquée par al-Shabaab, ce qui a entraîné d'importantes pertes en vies humaines. L'UA et ses pays contributeurs de troupes ne font pas preuve de transparence quant aux pertes subies par la mission, et les rapports sur ces questions livrent des informations contradictoires. Selon ceux de l'UA sur les indemnités de décès et d'invalidité, plus de 400 soldats de la paix de la mission ont perdu la vie entre septembre 2009 et août 2012 (voir Williams, 2015). Depuis lors, al-Shabaab a attaqué au moins cinq bases de l'AMISOM : les Burundais à Leego (juin 2015)<sup>41</sup> ; les Ougandais à Janaale (septembre 2015) ; les Kenyans à El Adde (janvier 2016) ; les Éthiopiens à Halgan (juin 2016) ; et les Djiboutiens à Beledweyne (octobre 2016)<sup>42</sup>, sans compter les attaques contre les convois et patrouilles. Ces attaques ont causé la mort de plus de 100 membres du personnel de l'AMISOM. On peut toutefois affirmer que l'AMISOM est sans aucun doute la plus dangereuse des quelque 60 opérations de maintien de la paix menées par l'ONU durant ces 70 dernières années<sup>43</sup>.

Les attaques contre les BOA ont également donné lieu à d'importantes pertes de matériel, bien que le nombre exact d'armes et de munitions perdues ne soit pas connu. Ces bases sont généralement dotées d'une compagnie d'infanterie de 150 à 200 personnels en uniforme – voire plus –, habituellement constituée de 3 ou 4 pelotons d'infanterie et des éléments de soutien. Étant donné l'insécurité qui règne le long des principaux itinéraires de (ré)approvisionnement, il est souhaitable que les BOA soient autosuffisantes, idéalement pour une période allant jusqu'à trois mois<sup>44</sup>. La quantité exacte de matériel détenu dans ces bases est difficile à déterminer, car ces données demeurent naturellement confidentielles pour des raisons de sécurité (pour ne pas enhardir ou avantager les adversaires), et parce que le type et la quantité de matériel sont déterminés par l'utilisation prévue, la doctrine et les moyens financiers, lesquels varient selon les bases et les pays contributeurs de troupes. Compte tenu de ces réserves, le Small Arms Survey formule les estimations suivantes pour les armes et les munitions d'une BOA de l'AMISOM :





plus de 200 fusils d'assaut et pistolets automatiques ; plus de 50 armes antichars, mitrailleuses et systèmes de mortiers (dont les mitrailleuses lourdes et les mortiers de calibre 81 mm et, éventuellement, 120 mm) ; plus de 200 000 munitions pour armes légères et de petit calibre ; et plus de 1 000 munitions et mortiers antichars<sup>45</sup>. Les pays contributeurs de troupes de l'UA et de l'AMISOM sont tout aussi réticents à communiquer des informations sur les pertes de COE que sur les pertes en vies humaines. Al-Shabaab s'est affiché avec du matériel prétendument dérobé aux troupes de la mission et mis en ligne des vidéos montrant ses combattants en train de vider de supposés entrepôts de l'AMISOM. Le contenu de cette propagande est discutable et nous n'aborderons pas sa véracité dans ce rapport. Dans le cas de l'attaque d'El Adde, cependant, il ne fait aucun doute qu'al-Shabaab a réussi à envahir la base et à piller l'intégralité des entrepôts stratégiques du site. Le groupe s'est emparé d'importantes quantités d'armes et de munitions opérationnelles, mais aussi de nombreux véhicules armés et blindés. Al-Shabaab s'est également approvisionné en matériel létal et en véhicules lors de ses attaques contre Leego et Janaale (Williams, 2016, p. 3), mais dans des proportions moindres qu'à El Adde<sup>46</sup>.

de Bédouins salafistes a attaqué et brièvement envahi la base, blessant huit casques bleus et s'emparant d'une quantité inconnue de munitions (Small Arms Survey, s.d.a.). Lors d'un autre incident survenu le 17 janvier 2006, un groupe de manifestants connu sous le nom de « Jeunes Patriotes » a fait irruption dans la base de l'ONUCI à Guiglo, en Côte d'Ivoire, et attaqué les soldats de la paix bangladais en poste. Après leur évacuation, les soldats de l'ONU ont été contraints d'abandonner plus de 280 000 munitions, mais la plupart – plus de 278 000 – ont été récupérées par la suite (Small Arms Survey, s.d.a.).

Ces pertes sur sites fixes vont de quelques armes personnelles à des dizaines ou des centaines d'armes et des dizaines de milliers de munitions. L'incident le plus important enregistré est le pillage du site du Groupe militaire d'Haskanita le 29 septembre 2007, lequel a entraîné la perte d'environ 50 fusils d'assaut, 24 mitrailleuses, 10 systèmes de mortier et 20 armes antichars. Le Small Arms Survey estime qu'au moins 125 000 munitions pour armes légères, 325 obus de mortier et 650 obus antichars ont également été perdus (Small Arms Survey, s.d.a.). Selon les chiffres fournis dans les directives de l'ONU sur les munitions, il ne serait pas surprenant qu'une base de cette taille dispose d'un stock de 160 000 munitions. D'autres attaques contre des sites fixes ont occasionné des pertes minimales. En août 2010, un groupe de 60 assaillants armés de machettes et de lances a attaqué une base de l'ONU à Kirumba, en RDC. Les troupes stationnées à la base ont perdu trois soldats, mais ont contré l'attaque et conservé le contrôle de la base (UNCC, 2010). Par conséquent, seuls deux fusils ont été dérobés à des soldats de la paix tombés au cours de l'attaque.

Les BOA ont également subi de lourdes pertes en vies humaines et en armes. Stationnés dans des zones reculées, ces sites, qui abritent parfois de grandes quantités d'armes

et de munitions, sont souvent plus vulnérables. La récente série d'attaques contre les BOA de l'AMISOM (voir encadré 3) souligne les problèmes d'organisation et de procédure qui peuvent avoir amplifié les pertes (Williams, 2016). L'assaut lancé en décembre 2013 contre la base d'opérations temporaires d'Akobo a entraîné la perte de 22 000 munitions, environ 40 fusils d'assaut, 10 mitrailleuses, 2 systèmes de mortier et 3 armes antichars (AT) (Berman et Racovita, 2015, p. 80).

Certains avant-postes – des structures temporaires beaucoup plus petites qu'une base – ont également été le théâtre d'incidents de ce type. En août 2014, les forces de Jubat al-Nusra ont attaqué un avant-poste de la FNUOD à Quinetra, en Syrie, et enlevé les 45 soldats de la paix fidjiens qui l'occupaient (Position 27). Les assaillants ont saccagé les lieux et se sont emparés d'environ 45 fusils d'assaut, 10 pistolets, 2 mitrailleuses légères et plus de 4 000 munitions (Small Arms Survey, s.d.a).

## Le rapatriement et la rotation des troupes

Des casques bleus ont également perdu des armes lors de la rotation et du rapatriement des troupes. Si la rotation des contingents est un outil de lutte contre les pertes de matériel (comme la rotation des fonctionnaires de l'ONU chargés des achats contribue à réduire la fraude<sup>47</sup>), elle peut aussi contribuer à faire sortir clandestinement des armes des zones de mission. Au début des années 1990, l'ONU a éprouvé des difficultés à recruter des troupes bien formées et professionnelles, ce qui a eu des répercussions sur la gestion du matériel. Exemple extrême, un bataillon bulgare de l'Autorité transitoire des Nations unies au Cambodge a été associé à de nombreux cas d'indiscipline au cours de son déploiement.

En décembre 1992, 56 membres du bataillon, dont huit officiers, ont été rapatriés pour des raisons disciplinaires (Findlay 1995, p. 139-145). Lors du rapatriement du reste du bataillon en août 1993, la police militaire de l'ONU aurait saisi plus de 400 armes illícites, dont 100 armes de poing artisanales, 2 armes à feu de fabrication industrielle, 30 munitions et plus de 300 couteaux (Buckingham, s.d.). Selon certaines allégations, des soldats fidjiens servant dans la Force intérimaire des Nations unies au Liban ont introduit clandestinement des armes à feu dans leur pays d'origine à la fin de leur période de service (Capie, 2003, p. 85).

## Les pertes d'armes et de munitions récupérées au cours des opérations de paix

Les missions stockent souvent des armes et munitions collectées au cours d'opérations de DDR, trouvées lors d'opérations de bouclage et de perquisition, découvertes

#### **Encadré 4** Les pertes de matériel militaire appartenant à du personnel et des missions « non armés »

Les membres du personnel en uniforme armé ne sont pas les seuls à avoir subi des pertes de matériel létal sur le terrain. Les observateurs politiques internationaux et la police civile non armés apportent parfois des armes de poing dans les zones de mission dans le but d'assurer leur protection personnelle, lesquelles peuvent être subtilisées lors d'attaques contre le personnel ou leur résidence. En septembre 2007, le cambriolage de la résidence d'un membre du personnel de la Mission intégrée des Nations unies au Timor-Leste a entraîné la perte d'un pistolet et de 45 munitions (Small Arms Survey, s.d.a.)<sup>48</sup>.

Certaines missions politiques ou de consolidation de la paix sont essentiellement non armées, mais elles sont souvent lourdement gardées (Rettman, 2013). C'est par exemple le cas des Missions d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), en Irak (MANUI) et à la frontière de l'UE (EUBAM). Il est arrivé que les unités de gardes<sup>49</sup> affectées à la protection du personnel au cours de ces missions, notamment, aient à déplorer des pertes d'armes et de munitions. En décembre 2016, on a appris que des armes appartenant à l'unité de gardes fidjienne de la MANUI avaient disparu de l'entrepôt, notamment 18 pistolets de calibre 9 mm, 5 fusils d'assaut, 2 fusils de précision et plus de 10 000 munitions (Small Arms Survey, s.d.a). Il semble que le vol se soit produit plusieurs mois d'avoir été déclaré. Le 1<sup>er</sup> avril 2011, une unité de gardes népalaise de la MANUA a elle aussi perdu des armes lors d'une attaque contre sa base. Près de 2 000 manifestants ont encerclé la base, attaqué les cinq gardes stationnés à l'extérieur de l'enceinte et saisi leurs armes, dont certaines ont été utilisées contre la police locale chargée de contrer l'attaque. Selon l'enquête, cinq fusils d'assaut et une trentaine de munitions ont été perdus lors de cet incident (Small Arms Survey, s.d.a). Une cargaison d'armes destinée à l'unité de gardes de l'EUBAM Libye a été volée au cours de son acheminement vers l'aéroport de Tripoli (CSNU, 2015b, par. 151) : 23 fusils d'assaut avec leurs accessoires, 70 armes de poing (9 mm), 21 200 munitions de calibre .223 et 20 850 cartouches de calibre 9 × 19 mm ont été volés (CSNU, 2015b, annexe 20)<sup>50</sup>.

lors de patrouilles ou confisquées à des forces hostiles. La surveillance de ces armes est une zone grise. Il n'existe pas, à l'échelle du système, de procédures harmonisées régissant le stockage et l'élimination des armes collectées. Ces procédures varient d'une mission et d'un contingent à l'autre. Par conséquent, les armes récupérées sont parfois exposées au vol, à la perte et au détournement. C'est particulièrement vrai lorsque les stocks changent de mains, par exemple lors de la rotation des troupes. Des armes récupérées auraient été perdues par les troupes de l'ECOMOG en Sierra Leone, de l'ONUCI et de la MINUSMA (Small Arms Survey, s.d.a).

En 1994, l'armée serbe de Bosnie s'est emparée de grandes quantités d'armes lourdes stockées dans des points de collecte supervisés par la FORPRONU. Lors d'un incident survenu au centre de collecte d'Ildiza, les Serbes ont dérobé un char T-55 (équipé

d'un canon principal de calibre 100 mm et de deux mitrailleuses de calibre 7,62 mm), deux véhicules blindés de transport de troupes M-80 (chacun équipé d'une mitrailleuse automatique à chaîne de calibre 20 mm et d'une mitrailleuse de calibre 7,62 mm) et un système antiaérien Praga (composé de mitrailleuses automatiques à double canon de calibre 30 mm montées sur un véhicule blindé de transport de troupes). Au cours des mois qui ont précédé l'attaque d'Ilidza, les forces serbes ont saisi 18 armes lourdes dans les points de collecte d'armes de l'ONU (Yovich, 1994).

Les points de collecte de DDR gérés par la Mission des Nations unies en Sierra Leone auraient également subi des pertes à grande échelle. Au début de l'année 2000, les milices du Front révolutionnaire uni (RUF) ont attaqué et pillé les centres de collecte de DDR de Makeni et Magburaka (CSNU, 2000, par. 57, 59). Le RUF se serait ainsi emparé de plus de 5 000 armes que ses membres avaient précédemment rendues à l'ONU dans le cadre d'un processus de désarmement (Roberson, 2007, p. 48). Des rapports font également état de pertes d'armes et de munitions provenant des stocks d'armes saisies détenus par l'ONUCI (Small Arms Survey, s.d.a), ce qui souligne la nécessité de renforcer le contrôle de ces armes. Les pertes d'armes et de munitions collectées sont une problématique peu étudiée qu'il conviendrait d'explorer. ●



L'UA et d'autres organisations jouant un rôle de plus en plus important dans les opérations de paix à l'échelle mondiale, il est indispensable de mieux appréhender les modalités selon lesquelles elles assurent la sécurité de leurs armes et munitions.”

**Les pratiques en vigueur relatives à la mise en sécurité des armes légères et de petit calibre au cours des opérations de paix**

---

Cette section propose un aperçu des politiques et pratiques de mise en sécurité des armes et les munitions pendant les opérations de paix. Ces mesures vont de l'utilisation de systèmes de détection des intrusions dans les installations de stockage des armes à la formation du personnel responsable du contrôle des mouvements à la manipulation (en toute sécurité) des munitions et autres équipements dangereux. Nous axerons principalement notre réflexion sur les missions de l'ONU, parce que les casques bleus constituent la plus grande partie du personnel armé des opérations de paix et parce que l'ONU demeure la référence mondiale en matière de politiques, procédures et pratiques relatives à ces opérations. Les opérations de maintien de la paix menées par d'autres organisations n'en sont pas moins importantes. En effet, dans la mesure où l'UA et d'autres organisations jouent un rôle de plus en plus important dans les opérations de paix à l'échelle mondiale, il est indispensable de mieux appréhender les modalités – bonnes ou mauvaises – selon lesquelles elles assurent la sécurité de leurs armes et munitions.

La plupart des armes et des munitions qui figurent dans les inventaires des soldats de la paix appartiennent à des contingents ou sont fournies par l'ONU ou par des États donateurs. Les chiffres de l'ONU donnent une idée approximative de la quantité de matériel déployé et fourni aux contingents de maintien de la paix. Pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012, 64 pays ont fourni du matériel et du soutien logistique autonome à 16 missions au titre de 333 mémorandums d'accord. Selon les Nations unies, ces pays ont présenté plus de 2 548 demandes de remboursement de matériel déployé pour un montant total d'environ 957 millions de dollars US. Certaines missions détiennent également des stocks d'armes et de munitions saisies au cours de patrouilles et d'opérations de bouclage et de perquisition, ou récupérées dans le cadre de programmes de DDR.

Les politiques de l'ONU en matière de gestion, sécurisation, stockage et transport des armes, des munitions et des autres équipements, mais aussi des armes récupérées, sont exposées dans de nombreux documents propres aux missions et à l'ONU dans son ensemble :

- *le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatif au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix* (ci-après « Manuel du COE ») (AGNU, 2015) ;
- *les Directives pour la vérification et le contrôle du matériel appartenant aux contingents et la gestion du mémorandum d'accord* (ci-après « Directives pour la vérification du COE ») (DAM, 2015) ;
- *le Manuel de contrôle des mouvements* (DOMP et DAM, 2014a) ; et
- les Directives techniques internationales sur les munitions (DTIM) (UNODA, 2015).

L'ONU désigne le système par lequel les politiques relatives au matériel appartenant aux contingents (COE) sont mises en œuvre sous le nom de « système de gestion du COE ».



Ce système comprend plusieurs entités, dont le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui aux missions (DAM), les Comités de contrôle du mémorandum d'accord et de la gestion du matériel appartenant aux contingents de chaque mission (CMMRB) et les unités en charge du COE (BSCI, 2016d, p. 1). Les missions sont également censées créer un groupe de travail chargé d'aider les CMMRB à procéder à un examen mensuel des questions relatives à la gestion du matériel appartenant aux contingents et à la mise en œuvre des mémorandums d'accord (BSCI, 2016d, p. 3).

Le système de classement du matériel appliqué aux armes de petit calibre, aux armes légères et aux autres équipements se distingue nettement des définitions classiques des armes légères et de petit calibre. À l'exception des grenades à main, toutes les armes légères énumérées en page 13 ci-dessus sont classées dans la catégorie du « matériel majeur »<sup>51</sup> (AGNU, 2015, p. 162, 165). La plupart des armes de petit calibre ne sont pas explicitement classifiées dans le Manuel du COE. Selon un porte-parole du DOMP, ce système traite les armes légères comme des « armes personnelles », lesquelles sont remboursées comme le reste du « matériel personnel » (Schroeder, 2016, p. 2). La façon dont l'ONU classe les armes légères et de petit calibre est importante parce que les exigences en matière d'inspection et de notification du matériel majeur sont souvent plus rigoureuses que celles imposées aux autres articles.

“ Dans la plupart des cas, la nature transitoire des missions de maintien de la paix impose des limites tant aux types de structures utilisées pour le stockage des armes qu'aux mesures de sécurité physique sur les sites de stockage.”

## La sécurité physique des stocks

Le vol et le pillage d'armes et de munitions dans les installations de stockage sont des sources majeures d'approvisionnement en armes illicites dans le monde entier. Parmi les exemples notables de pertes dans les installations de stockage pendant des opérations de paix, on peut citer le pillage de dizaines d'armes et de milliers de munitions dans une base de la MUAS près d'Haskanita en 2007 ainsi que des attaques similaires contre des bases à Akobo, au Soudan du Sud et à El Adde, en Somalie, respectivement en 2013 et 2016. Les assaillants se sont probablement emparés de centaines d'armes avant que les soldats de la paix ne reprennent les bases (Small Arms Survey,

s.d.a.). De solides mesures de sécurité physique permettent de réduire la probabilité que de tels incidents se produisent en dissuadant ou en empêchant les tentatives d'accès non autorisé aux installations de stockage des armes ou en retardant l'entrée non autorisée dans ces installations jusqu'à l'arrivée des autorités. Combinées à des contrôles rigoureux de l'inventaire, les mesures de sécurité physique réduisent également les possibilités de vol par le personnel de l'installation.

Les mesures de sécurité physique mises en œuvre pendant les opérations de paix varient considérablement d'une mission à l'autre et au sein d'une même mission. Dans la plupart des cas, la nature transitoire des missions de maintien de la paix impose des limites tant aux types de structures utilisées pour le stockage des armes qu'aux mesures de sécurité physique sur les sites de stockage. Peu de soldats de la paix entreposent leurs armes dans des dépôts spécialement conçus à cet effet. Au lieu de cela, le matériel est habituellement conservé dans des bâtiments réquisitionnés, des conteneurs d'expédition ou d'autres types de dispositifs *ad hoc* et temporaires (Schroeder, 2016, p. 3).

Certaines des structures préexistantes dans lesquelles les armes sont stockées sont modifiées pour en améliorer le niveau de sécurité. Les mesures prises par le Service de l'action antimines de l'ONU (UNMAS) et ses sous-traitants comprennent notamment l'ajout de matériel de prévention des incendies, la pose de briques sur les fenêtres (pour les condamner) et l'installation de nouvelles portes. De même, les missions tentent d'améliorer la sécurité des conteneurs maritimes en les recouvrant de terre, en renforçant leurs côtés avec des sacs de sable et en les entourant de barbelés. Certains contingents ont mis en œuvre d'autres mesures de sécurité physique, parmi lesquelles le contrôle de l'accès aux installations de stockage, l'éclairage extérieur, la présence de gardes, l'utilisation de râteliers porte-fusils, les clôtures périphériques et le stockage séparé des armes et des munitions. Ces améliorations ne sont pas appliquées partout. Selon certains fonctionnaires de l'ONU, les bâtiments réquisitionnés et les conteneurs d'expédition utilisés comme installations de stockage d'armes dans les zones de mission n'ont subi que peu d'améliorations – voire aucune (Schroeder, 2016, p. 3).

Ces dernières années, l'ONU a également fait l'acquisition d'au moins 100 conteneurs mobiles de sécurité pour les opérations de maintien de la paix. Les conteneurs ressemblent aux conteneurs maritimes conventionnels par leur forme et leur taille, mais sont configurés spécifiquement pour le stockage d'armes ou de munitions. On peut par exemple évoquer le conteneur de sécurité polyvalent construit par la société israélienne Mifram, que l'ONU a acheté pour ses activités en République centrafricaine (RCA)<sup>52</sup>. Les conteneurs sont résistants aux balles et aux explosions, et certains sont équipés de systèmes intégrés de chauffage, de ventilation et de climatisation, de systèmes électriques et d'éclairage, de systèmes de détection des intrusions et de râteliers porte-armes<sup>53</sup>.

En revanche, d'autres contingents ne disposent même pas des installations de stockage les plus élémentaires. Selon des responsables actuels et anciens de l'ONU, certaines

troupes stockent leurs munitions dans des tentes et des véhicules, tandis que d'autres « portent leurs armes personnelles sur elles à tout moment » faute d'installations de stockage (Schroeder, 2016, p. 3). On ignore si ces pratiques sont répandues. L'ONU n'a pas édicté de règles spécifiques relatives à la sécurité physique des installations de stockage du COE qui seraient applicables à l'ensemble du système. Chaque mission assume la responsabilité de l'élaboration et de l'application de ces règles<sup>54</sup>. Celles-ci sont énoncées dans les procédures opérationnelles normalisées (PON) propres à la mission ; elles diffèrent selon le mandat et la taille de chacune d'entre elles, mais aussi selon la sécurité et l'environnement opérationnel de la zone de la mission<sup>55</sup>. En outre, les informations accessibles au public contiennent peu d'informations sur le degré de respect et de surveillance des règles relatives à la sécurité physique dans les installations de stockage. Il est cependant évident que le type et la rigueur de la sécurité physique et de la gestion des stocks (PSSM) appliqués aux COE varient considérablement, et que certaines missions et certains contingents ne parviennent pas à respecter des règles même minimales.

La sécurité physique des armes saisies et récupérées est plus difficile à analyser. Certaines missions exigent la destruction de ces armes, tandis que d'autres les transfèrent au gouvernement hôte ou les restituent aux personnes à qui elles ont été volées (Berman et Racovita, 2015, p. 15). Quelle que soit la durée de possession des armes, des installations d'entreposage sûres sont essentielles pour prévenir les pertes.

Nos entretiens avec des responsables de l'ONU indiquent que les installations de stockage varient considérablement d'un contingent à l'autre, mais les documents rendus publics qui évoquent ces installations sont rares. Le document intitulé « Procédures opérationnelles normalisées de la Force pour le chargement en amont et la destruction des armes récupérées au Libéria » de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) donne un aperçu de la politique de cette mission en la matière. Les PON exigent du personnel de la mission qu'il « prépare une salle de stockage pour les armes », mais ne donnent aucune indication sur le type d'espace à utiliser ou sur les mesures de sécurité physique à mettre en place (MINUL, 2010, p. 3). On ne sait ni si ces PON ont été mises en œuvre ni si elles sont représentatives des politiques appliquées par les autres missions.

## Le contrôle des inventaires

La mise en place de solides mesures de contrôle des inventaires est une étape indispensable pour détecter et décourager les vols d'armes dans les installations de stockage, pour effectuer le suivi des armes remises à chaque soldat et pour prévenir l'accumulation excessive d'armes et de munitions excédentaires, obsolètes ou périmées. Le contrôle des inventaires consiste principalement en la tenue de registres précis et à jour des armes et des munitions, en des inspections régulières des armes, des munitions



Les audits soulignent l'importance et la viabilité du système de gestion du COE comme cadre de contrôle des inventaires.”

et de l'état des dépôts, ainsi qu'en des vérifications périodiques des registres, des politiques et des pratiques (OSCE, 2003, p. 40-41). En juin 2016, des soldats de l'AMISOM ont été arrêtés pour avoir vendu illégalement des munitions, du carburant et d'autres équipements volés à la mission. Cet événement met en lumière l'importance de ces contrôles (Small Arms Survey, s.d.a.).

En ce qui concerne l'inspection et les rapports, le système de gestion du COE comporte de nombreuses règles visant à s'assurer que le type, la quantité et l'état de service des armes et équipements sont conformes aux mémorandums d'accord qui lient les pays contributeurs de contingents et l'ONU, et sont suffisants pour satisfaire les besoins opérationnels de la mission (DAM, 2015, p. 3). La protection des armes et des munitions n'est pas un objectif explicite de ce système. Mais il fournit un cadre permettant la mise en place d'un contrôle efficace des inventaires à chaque étape du cycle de déploiement.

Les inspections, la tenue de registres et les rapports sur le matériel appartenant aux contingents commencent avant l'arrivée des armes et des munitions dans la zone de la mission et se poursuivent jusqu'à ce que les articles soient rapatriés, retransférés ou détruits. Les missions sont tenues de créer un CMMRB chargé de veiller à ce que le personnel et les contingents des missions appliquent ces règles. De plus, le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (BSCI) évalue périodiquement la conformité des missions. Depuis 2015, le personnel du BSCI a vérifié les pratiques de gestion de 12 missions de maintien de la paix en Afrique et au Moyen-Orient<sup>57</sup>. Les conclusions de ces audits, décrites ci-après, mettent en lumière la question du respect des règles édictées en matière de tenue de registres, de rapports et d'inspection, autant d'éléments essentiels pour la prévention des pertes d'armes et de munitions.

Selon le Manuel du COE, les *inspections à l'arrivée* du matériel doivent impérativement être terminées dans le mois qui suit la réception du matériel majeur et dans les six mois pour la plupart des armes à feu et autres « équipements personnels » (Schroeder, 2016, p. 4 ; AGNU, 2015, p. 28-29). Les inspecteurs de l'unité de la mission en charge du COE vérifient tout le matériel majeur à l'aide d'une liste établie à l'avance par le personnel des contingents, dressent un inventaire de toutes les munitions et explosifs<sup>58</sup> et évaluent l'adéquation des dispositifs de stockage des munitions et explosifs. Les inspecteurs confirment également que les armes personnelles sont en bon état et qu'elles sont disponibles en quantité suffisante pour le personnel des contingents. L'unité chargée du COE résume les résultats de l'inspection dans un rapport de vérification, lequel est envoyé au siège de l'ONU via le système électronique du COE (eCOE)

– une base de données à laquelle le personnel autorisé peut avoir accès sur intranet dans l'ensemble du système des Nations unies (DAM, 2015, p. 13, 24-26, 96).

L'unité en charge du COE est censée effectuer des inspections supplémentaires au moins une fois par trimestre<sup>59</sup>. Avant chaque *inspection périodique de la préparation opérationnelle*, le personnel du contingent doit préparer, à l'intention de l'unité en charge du COE, un dossier d'information qui comprend les types et numéros de série de tout le matériel majeur et des armes personnelles, ainsi que l'emplacement physique principal de tout le matériel majeur. Pendant l'inspection, les armes sont présentées avec leur équipement auxiliaire (par exemple, les chargeurs, les viseurs, etc.) et les installations de stockage sont ouvertes à l'inspection. Conformément aux directives de vérification du COE, les inspecteurs examinent chaque arme en la comparant aux données figurant dans les registres et vérifient qu'elle est en bon état. Ensuite, l'unité en charge du COE est tenue d'examiner toutes les armes en service au moment de l'inspection. Les Directives recommandent également que l'officier technique chargé des munitions (OTM) soit présent et assure, avec le personnel des contingents, le suivi de l'entretien, de l'état, de la manutention et du stockage des munitions (DOMP, 2015, p. 29-32, 38, 49).

Après chaque inspection, l'unité en charge du COE prépare un rapport de vérification et le soumet au siège de l'ONU par l'intermédiaire du système eCOE. Ces rapports contiennent des listes détaillées d'armes légères et de petit calibre, des notes sur les armes légères absentes lors de l'inspection, des notifications concernant les transferts d'armes ou de munitions et des évaluations des dispositifs de stockage des munitions. Avant que chaque contingent quitte sa zone de mission, les règles veulent que soit menée une *inspection finale de rapatriement*. Le fait que ces inspections ne soient pas menées à bien peut ralentir le processus de remboursement ou réduire le montant que les PCT peuvent en espérer ; ce mécanisme est une puissante incitation à ce conformer aux règles établies.

Les audits effectués par le BSCI indiquent que les inspections du COE sont remarquablement complètes, même pour les grandes missions menées dans des environnements peu sûrs. Selon le BSCI, les équipes d'inspection de la Mission de stabilisation de l'ONU en RDC (MONUSCO) ont effectué les 1 142 inspections périodiques et opérationnelles requises et ont soumis les rapports de vérification correspondants dans les délais prescrits (BSCI, 2016e, p. 3). Cela mérite d'être souligné, compte tenu de la taille de la zone de la mission, du caractère rudimentaire de l'infrastructure de transport dans une grande partie de la RDC et de l'insécurité endémique dans la région où les soldats de la paix sont déployés (CSNU, 2017a, p. 3). Les auditeurs ont fait état de taux d'exécution similaires pour d'autres missions opérant dans des environnements difficiles, notamment la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation en République centrafricaine, la MINUSMA, la MINUAD et le Bureau d'appui des Nations unies en Somalie (BSCI, 2016a, p. 4-5 ; 2016c, p. 6 ; 2016d, p. 4 ; 2016d, p. 4 ; 2016f, p. 3). Ils ont

identifié des lacunes dans l'exécution de certaines des inspections<sup>60</sup>, mais leur évaluation globale des inspections du COE et des rapports de vérification était positive.

Le Manuel du COE prévoit également que les contingents signalent les pertes d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 dollars US au personnel de la mission, qui doit à son tour alerter le siège de l'ONU, enquêter rapidement sur l'incident en créant une commission d'enquête (BoI), examiner et transmettre le rapport de cette dernière au siège de l'ONU et appliquer toute recommandation formulée au niveau de la mission dans le rapport (Nations unies, DOMP et DAM, 2016a, p. 23). Le remboursement du matériel perdu n'intervient qu'une fois ces procédures achevées et après que le personnel de la mission a certifié que la perte n'est pas due à une « faute ou négligence délibérée » (AGNU, 2015, p. 134 à 135). En 2017, le Groupe de travail des Nations unies sur le COE a approuvé une proposition visant à abaisser à 100 000 dollars le seuil de remboursement pour le matériel majeur perdu ou endommagé lors d'un seul incident, et à adopter un seuil annuel cumulé de 250 000 dollars. En étendant les règles relatives aux rapports et au remboursement à un plus grand nombre d'armes et de munitions perdues et saisies, ces mesures permettraient vraisemblablement d'atteindre un niveau plus élevé de transparence et de responsabilité (AGNU, 2017, p. 11).

La plupart des pertes de COE d'une valeur inférieure à 250 000 dollars<sup>61</sup> – et nombre de celles évoquées dans ce rapport – ne sont pas soumises à ces règles. Les pertes de ce type sont résumées dans des rapports de situation et d'autres documents mais, le plus souvent, les enquêtes de l'ONU relatives à ces incidents sont moins rigoureuses que celles des commissions d'enquête.

Les audits soulignent l'importance et la viabilité du système de gestion du COE comme cadre de contrôle des inventaires. Grâce à ce système, les inspecteurs de l'ONU vérifient chaque arme légère par numéro de série au moins une fois tous les trimestres et sont tenus de signaler au siège de l'ONU toute arme manquante ou inutilisable. Dans la plupart des cas, ces inspections permettent de détecter aisément les pertes d'armes légères appartenant aux contingents et vraisemblablement de prévenir les prochaines.

Les règles (du système onusien) relatives à la vérification des armes à feu et autres armes personnelles pendant les inspections périodiques et opérationnelles sont moins rigoureuses. Mais, en théorie du moins, elles sont suffisantes pour détecter un vol ou une perte de grande ampleur. Bien que les inspecteurs ne soient pas tenus de faire l'inventaire des armes personnelles par numéro de série, ils sont censés vérifier la quantité d'armes disponibles. En conséquence, ils seraient immédiatement alertés en cas de pertes de grosses quantités d'armes ou de pertes récurrentes. Certaines missions ont adopté des contrôles plus étendus pour les armes personnelles. Les procédures opérationnelles normalisées (PON) adoptées par la MINUL exigent que le personnel de la mission procède à une vérification initiale exhaustive de toutes les armes, munitions et explosifs, laquelle doit être suivie de vérifications complémentaires à l'occasion des inspections ultérieures. Comme l'expliquent les procédures, « l'objectif

est de vérifier toutes les armes au cours des inspections de l'état de préparation opérationnelle (EPO) » (MINUL, s.d., p. 3). Lors d'un entretien avec le Small Arms Survey, un ancien commandant de la force de la MINUL a indiqué que, lorsqu'il était responsable de la mission, les contrôles consistaient en des « inventaires exhaustifs par numéro de série » (Schroeder, 2016, p. 5)<sup>62</sup>. Comme les PON propres à chaque mission ne sont, pour la plupart, pas accessibles au public, il est difficile de savoir si d'autres missions ont adopté des politiques similaires.

De même, il n'est pas aisé de se forger une opinion sur la capacité du système actuel à favoriser la détection et la résolution systématiques des lacunes en matière de sécurité des stocks. Bien que le Manuel du COE et les Directives de vérification imposent aux inspecteurs d'évaluer les installations de stockage d'armes, aucun des deux documents ne contient d'instructions spécifiques en matière de sécurité physique (PSSM) ou d'évaluation de la mise en œuvre de ces règles. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces règles sont énoncées dans les PON propres à la mission, dont la plupart ne sont pas rendues publiques. En outre, aucune évaluation de la PSSM comparable aux audits du système de gestion du COE menés par le BSCI n'est accessible au public. Il est donc difficile de déterminer dans quelle mesure les politiques des missions et les pratiques des contingents sont conformes aux normes internationales. Selon certains fonctionnaires actuels et anciens de l'ONU, la nature et la rigueur des pratiques de PSSM varient d'une mission à l'autre, et souvent au sein d'une même mission (Schroeder, 2016, p. 3), mais on ne connaît pas précisément l'ampleur de cette variation – ni son impact sur la sécurité des armes et munitions appartenant aux contingents.

Il n'est pas plus aisé de déterminer le degré de rigueur appliqué au processus de contrôle des inventaires des armes saisies, trouvées et récupérées. Certaines missions exigent la destruction de ces armes, tandis que d'autres les transfèrent au gouvernement hôte ou les restituent à leurs propriétaires. Selon les éléments de preuve que nous avons rassemblés, le contrôle des armes récupérées est moins règlementé<sup>3</sup> et moins robuste que celui du COE. Toutefois, faute de données et documents accessibles au public en quantité suffisante sur ce sujet, il n'est pas envisageable de procéder à une évaluation définitive.

## La sûreté des transports

Grâce à un contrôle strict du transport du matériel, il est possible de prévenir les pertes d'armes et de munitions durant leur transit. Ces pertes peuvent prendre de nombreuses formes, notamment le détournement non autorisé de cargaisons d'armes destinées aux soldats de la paix et le vol d'armes et de munitions lors de convois et de patrouilles. Parmi les exemples les plus notables, on peut citer les quelque 12 tonnes de munitions dérobées à un entrepreneur commercial au cours de leur acheminement de Port-Soudan



Si certaines missions se conforment aux règles dans de nombreux domaines, aucune de leurs politiques et pratiques n'a été jugée pleinement satisfaisante."

vers une base de la MINUAD au Darfour-Sud (Small Arms Survey, s.d.a).

De nombreuses entités des Nations unies élaborent et mettent en œuvre des politiques régissant le transport du COE à destination, en provenance et à l'intérieur des zones de mission. Elles constituent toutes ensemble un processus baptisé « contrôle des mouvements (MovCon) ». Parmi les entités qui prennent part au MovCon, on peut évoquer le Centre mondial de services à Brindisi (Italie), la Section du contrôle des mouvements au Secrétariat de l'ONU à New York, les centres de

transport régionaux et diverses entités relevant de chaque mission. La sûreté et la surveillance du matériel transporté couvrent l'ensemble de la chaîne de transport – depuis les décisions préalables au déploiement concernant le mode de transport jusqu'à la confirmation de la livraison au destinataire prévu (Schroeder, 2016, p. 9). Parmi ces politiques et pratiques, on peut évoquer :

- *Les exigences en matière d'emballage et d'étiquetage des armes et des munitions.* Les armes à feu et autres armes doivent être marquées ; emballées dans des caisses en bois, en acier ou dans d'autres « emballages rigides appropriées » ; et non chargées de munitions. Les emballages d'expédition doivent être verrouillés et doté d'une liste de colisage comportant le numéro de série de chaque arme. Les armes doivent être désactivées par le retrait des composants clés – notamment le percuteur. Les composants, les chargeurs et les munitions doivent être emballés séparément des armes, et les boîtes d'armes et de munitions doivent être séparées des autres cargaisons (DOMP et DAM, 2014a, p. 58, 85). Les colis de munitions doivent être emballés et étiquetés conformément aux diverses réglementations internationales relatives aux marchandises dangereuses (voir DOMP et DAM, 2014a, p. 86-99).
- *Les inspections des armes et des munitions.* Les cargaisons d'armes et de munitions doivent être inspectées par le personnel du MovCon et, dans certains cas, par un officier technicien en munitions (OTM) avant d'être chargées sur le navire de transport. Les marchandises dangereuses expédiées par voie terrestre doivent être accompagnées d'un certificat attestant qu'elles ont été inspectées, emballées et étiquetées de façon appropriée. Afin d'empêcher l'exportation non autorisée d'armes, de munitions et d'autres articles prohibés dans le cadre du rapatriement des troupes, le personnel du MovCon inspecte tous les bagages personnels et les marchandises (des magasins d'unité) avant leur départ. Après inspection, les conteneurs



sont scellés et « mis en sécurité à l'endroit où se trouve l'unité » jusqu'à leur arrivée au port de sortie (DOMP et DAM, 2014a, p. 86, 96-97, 109).

- *La sécurité physique dans les aéroports et les ports maritimes.* Les bagages personnels et le fret sont inspectés pour identifier les biens dangereux et interdits, dont les armes. Les cargaisons de munitions doivent être séparées des autres et les terminaux de marchandises doivent être configurés en conséquence. Le Manuel relatif au contrôle des mouvements recommande que les zones de stockage et de préparation des cargaisons soient, dans la mesure du possible, surveillées par télévision en circuit fermé (DOMP et DAM, 2014a, p. 55, 58, 66).
- *La tenue de registres et la production de rapports.* La documentation relative aux cargaisons de matériel, dont les armes et les munitions, est volumineuse et comprend des informations particulièrement importantes pour la surveillance et la comptabilisation des cargaisons d'armes. Les numéros de série de toutes les armes expédiées doivent être soumis au personnel du MovCon dix jours ouvrables avant le départ<sup>64</sup>. Le personnel de l'ONU et de la mission est également tenu de documenter toutes les incohérences entre la liste des armes figurant sur le manifeste et le contenu réel de la cargaison dans un rapport de non-conformité des mouvements, lequel est enregistré, numéroté de manière séquentielle et distribué aux fonctionnaires susceptibles d'expliquer les incohérences. Le transport aérien de munitions et autres marchandises dangereuses nécessite des rapports supplémentaires (DOMP et DAM, 2014a, p. B-7, 62-63)<sup>65</sup>.
- *La visibilité en transit.* Le suivi des cargaisons est l'une des six fonctions clés du MovCon mentionnées dans le Manuel. Cette fonction, baptisée « visibilité en transit », a pour but de suivre chaque expédition depuis sa provenance jusqu'à sa destination à l'aide de multiples sources de données, dont les systèmes d'information automatisés. Dans certains cas, une escorte (ou un agent de sécurité) accompagne la cargaison jusqu'à sa destination (DOMP et DAM, 2014a, p. 11, 43). Bien que le Manuel de contrôle des mouvements ne précise pas les types de marchandises ou les circonstances dans lesquelles les cargaisons doivent être escortées, d'anciens fonctionnaires de l'ONU nous ont indiqué que certaines missions ont fréquemment recours aux escortes. Un ancien haut responsable de mission a affirmé que toutes les cargaisons d'armes et de munitions transportées à l'intérieur de la zone de la mission étaient escortées jusqu'à leur destination (Schroeder, 2016, p. 10)<sup>66</sup>.
- *La formation et la certification.* Le Manuel de contrôle des mouvements prévoit toute une série de formations continues, en cours d'emploi et spécialisées. La formation au transport de marchandises dangereuses (dont les munitions) revêt une importance toute particulière. Toute personne impliquée dans le transport de marchandises dangereuses (manutention, chargement, déchargement, etc.) doit être formée avant sa prise de poste et obtenir une certification, puis se voir des formations complémentaires au moins une fois tous les 24 mois (DOMP et DAM, 2014a, p. 97-99, 145-148).

Les règles mises en place par l'ONU visent à atténuer les risques de pertes en transit, d'explosions accidentelles résultant d'une manutention ou d'un entreposage inadéquats ou de transferts non autorisés d'armes et de munitions pendant la relève et le rapatriement des troupes. Selon les rapports d'audits de l'ONU, la mise en œuvre de ces règles par les missions est mitigée.

De mai 2013 à juin 2016, le BSCI a examiné « l'adéquation et l'efficacité » des processus de contrôle, de gouvernance et de gestion des risques propres à chaque mission dans le cadre du MovCon de neuf missions en Afrique, dans les Caraïbes et au Moyen-Orient<sup>67</sup>. Si certaines missions se conforment aux règles dans de nombreux domaines, aucune de leurs politiques et pratiques n'a été jugée pleinement satisfaisante. À la date de son audit par le BSCI, la MONUSCO avait par exemple rédigé 32 PON relatives au contrôle des mouvements, dont des procédures de transport des marchandises dangereuses, des armes et des munitions ; était en mesure de suivre efficacement les mouvements de marchandises tout au long de la chaîne de transport ; et coordonnait efficacement les divers acteurs impliqués dans les opérations. Cependant, les auditeurs ont noté que les agents de contrôle des bagages et des passagers n'étaient pas suffisamment formés à la manutention des marchandises dangereuses, un problème susceptible de « compromettre la sécurité du personnel » (BSCI, 2014d, p. 3-4, 6).

Le BSCI a identifié des lacunes dans les politiques et pratiques de MovCon mises en œuvre par d'autres missions. Les problèmes relatifs à la procédure d'approbation des mouvements de marchandises de la MINUSSI « ont entraîné un risque non atténué » d'expéditions inappropriées de marchandises interdites via les services de fret de la mission. L'utilisation abusive de ces services a été documentée à deux reprises au moins (BSCI, 2014c, p. 3)<sup>68</sup>. Dans quatre des cinq terminaux utilisés par la MINUSTAH, les scanners corporels et les appareils à rayons X étaient en panne depuis des mois faute d'entretien (BSCI, 2014e, p. 4). Au Libéria, les auditeurs ont constaté que le personnel était insuffisamment formé et que les espaces de stockage des marchandises étaient inadéquats dans 12 des 15 installations auditées. En conséquence, les inspections des cargaisons de la MINUL ont souvent été effectuées à la hâte ou par des membres du personnel qui ne possédaient pas les connaissances et les compétences requises (BSCI, 2014b, p. 3-4). Les trois missions ont accepté les recommandations des auditeurs visant à corriger ces problèmes, et la MINUSTAH aurait réparé le matériel de contrôle inutilisable (BSCI, 2014e, p. 4). Néanmoins, ces lacunes sont révélatrices des nombreux défis auxquels sont confrontés les fonctionnaires de l'ONU et les pays contributeurs de troupes.

## Les obstacles

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le degré de contrôle exercé sur les armes et munitions varie d'une mission à l'autre, et parfois au sein d'une même mission. Nous n'aborderons pas ici l'ensemble des facteurs qui expliquent ces différences et

entravent la mise en œuvre des règles institutionnelles en vigueur et des meilleures pratiques internationales. Cette section recense toutefois les plus importants d'entre eux et traite en outre de leurs conséquences sur la mise en œuvre des mesures de contrôle.

Le rythme opérationnel d'une mission donnée est un facteur clé, tout comme sa maturité. Selon certains fonctionnaires actuels et anciens de l'ONU, la PSSM s'est améliorée au fil du temps dans certaines missions (Schroeder, 2016, p. 4, 11). La culture institutionnelle des soldats de la paix influence elle aussi la mise en œuvre des principales mesures de contrôle. Les soldats issus d'institutions dotées d'une discipline militaire forte et de contrôles stricts sur les armes et autres équipements font en général preuve des mêmes qualités sur le terrain. D'autres militaires sont « un peu plus désinvoltes » en matière de gestion des armes et des autres équipements (Schroeder, 2016, p. 12), ce qui explique en partie les différences observées dans le respect des règles relatives aux rapports mensuels des contingents sur leur matériel.

Dans certaines missions, les questions de personnel constituent un autre problème important. Les cantonnements incomplets et l'insuffisance des compétences techniques au quartier général de la mission et au sein des contingents entravent les inspections du COE, limitent les opérations de destruction de munitions explosives et réduisent l'efficacité du contrôle des marchandises et des bagages dans les aéroports utilisés par les contingents en rotation. Ces problèmes sont parfois aggravés par le remplacement – non autorisé – de personnel formé par du personnel non formé, et ce peu de temps avant le déploiement d'un contingent (Schroeder, 2016, p. 11).

Ces problèmes liés au personnel sont un obstacle au respect des normes en vigueur à l'échelle du système onusien et à l'extension des pratiques optimales d'une mission à l'autre. Comme indiqué précédemment, la MINUL fait figure d'exception en ce sens qu'elle exige des inventaires physiques exhaustifs – par numéro de série – de toutes les armes légères et de petit calibre, et pas seulement de celles qui relèvent de la catégorie du matériel majeur. Cette pratique permet de s'assurer que même les petites pertes seront détectées. Toutefois, l'inventaire de toutes les armes à feu appartenant aux contingents exige beaucoup de main-d'œuvre et nécessiterait un investissement en temps probablement prohibitif pour les unités en charge du COE des plus grandes missions. Même lorsque le personnel est au complet, les exigences imposées à ces unités sont considérables. Les inspecteurs de l'unité en charge du COE de la MONUSCO doivent inventorier plus de 10 400 pièces de matériel majeur et évaluer tous les trois mois l'état de service de 24 catégories différentes de soutien logistique autonome (BSCI, 2016e). Il n'est pas réaliste de croire que cette unité pourra aussi inventorier des milliers d'armes personnelles.

Dans ce cas, il serait par exemple possible de procéder à des inventaires partiels d'un échantillon représentatif d'armes personnelles. Cette approche semble, au premier abord, moins gourmande en ressources et plus pratique que les inventaires exhaustifs. Grâce au système eCOE, les inspecteurs ont accès aux numéros de série de toutes les

armes à feu appartenant aux contingents et pourraient générer une liste partielle de ces armes en vue d'un inventaire lors des inspections périodiques et opérationnelles. Mais il leur faudrait également obtenir des données sur l'emplacement de chaque arme – dont le recueil n'est actuellement pas imposé par les directives de vérification du COE. Le suivi systématique de l'emplacement des armes personnelles et la mise à jour des données dans le système eCOE nécessiteraient des ressources importantes. Les grandes missions pourraient éprouver des difficultés à mener à bien des inventaires des armes personnelles, même partiels.

Les soldats de la paix se heurtent à un autre obstacle : la difficulté que représente, en soi, le fait d'empêcher le pillage des installations de stockage temporaire dans les bases prises d'assaut. Cette problématique est commune à toutes les forces militaires et de police opérant sur le terrain, et pas seulement aux soldats de la paix. Elle est en outre difficilement évitable, même dans les dépôts permanents construits à cet effet. Cela dit, les installations dotées de certaines caractéristiques peuvent retarder considérablement l'entrée dans les dépôts et donner aux autorités le temps de contrer les éventuelles intrusions. L'UNMAS a mis en œuvre plusieurs de ces mesures dans des installations de stockage en Côte d'Ivoire, parmi lesquelles :

- construire des dépôts dotés de murs faits de blocs de béton massif renforcés avec des tiges en métal et remplis de béton ;
- renforcer les plafonds des dépôts avec des systèmes anti-intrusion faits de grillages ;
- réduire la taille des fenêtres et les recouvrir de grilles de protection afin d'empêcher qu'elles servent de points d'entrée dans les arsenaux ;
- installer un système à double porte composé d'une porte blindée et d'une porte grillagée verrouillée en permanence ; et
- s'assurer que le garde en service en possession de la clé se trouve toujours à l'intérieur de l'armurerie. Ce dispositif diminue la probabilité de voir les assaillants voler une clé d'armurerie à des soldats battant en retraite.

Selon un fonctionnaire de l'UNMAS, ces mesures auraient empêché des mutins d'accéder au stock d'armes après avoir brièvement envahi une base militaire<sup>69</sup>. Si certaines de ces mesures peuvent aisément être mises en œuvre dans la plupart des sites de stockage, d'autres ne s'appliquent qu'aux armes entreposées dans des structures permanentes. Ces dernières sont rares dans certaines zones de mission. Faute de structures permanentes, il pourrait être approprié d'acquérir et de déployer des armureries mobiles. Celles-ci offrent une certaine protection contre les effractions, et certains modèles sont suffisamment petits pour que leur transport ne nécessite pas de chariot élévateur à fourche. Krados Defense propose un conteneur modulaire comprenant trois unités autonomes, chacune d'une taille égale au tiers d'un conteneur d'expédition standard d'environ six mètres (20 pieds). Les unités individuelles sont suffisamment

petites pour être déplacées et transportées sans équipement de manutention spécial et donc plus propices à l'utilisation dans les BOA et autres sites éloignés et peu équipés<sup>70</sup>. L'utilisation de ce type de conteneurs pour le COE de toutes les missions ainsi que pour toutes les armes récupérées aurait toutefois des implications budgétaires considérables. Généralement, les armureries mobiles coûtent au moins 50 000 dollars US chacune – une dépense importante pour de nombreux pays contributeurs de troupes, peu susceptibles de les acheter et de les déployer s'ils ne sont pas entièrement remboursés par l'ONU.

De plus, les murs blindés et les portes renforcées ne font que retarder l'accès non autorisé ; ils ne l'empêchent pas indéfiniment. Certains verrous à détente manuelle et dispositifs de verrouillage électronique rendent les armes inutilisables, sauf pour les groupes armés et les criminels les plus avertis. Malgré les avantages évidents de ces dispositifs en matière de lutte contre la prolifération des armes, il serait difficile de convaincre les autorités militaires de les acheter pour les utiliser sur le terrain. Les verrous à détente sont encombrants et nécessitent la mise en place d'un système de gestion des clés ou des codes de bouton-poussoir. Ils retardent également l'accès aux armes en situations d'urgence, ce qui limite considérablement leur intérêt pour la plupart des forces armées et de police – en particulier pour celles qui sont déployées dans des zones de guerre ou d'autres environnements violents ou instables. Il est possible de configurer des systèmes de verrouillage électronique pour déclencher la libération immédiate et simultanée de toutes les armes stockées (Armatix, 2014), ce qui résout les problèmes d'accès différé. Ces systèmes sont coûteux et nécessitent une infrastructure informatique, un système électrique fiable et une maintenance. Ainsi, leur déploiement à grande échelle nécessiterait un financement important et pourrait s'avérer peu pratique dans bien des circonstances. ●





Le soutien et la supervision des casques bleus ne doivent pas se faire au détriment d'un engagement approprié des casques verts et de l'élaboration de bonnes pratiques dans la gestion de leurs armes et munitions.”

## Conclusion

---

**L**a nature et les acteurs des opérations de paix ont connu une évolution spectaculaire depuis la fin de la guerre froide. Les missions actuelles sont généralement de plus grande envergure, plus complexes et plus dangereuses que les précédentes. Et cette tendance devrait s'amplifier. Les acteurs qui mènent des opérations de paix ont vu leur nombre croître considérablement. La grande majorité des opérations de paix déployées avant 1990 l'ont été par l'ONU<sup>71</sup>. Mais, depuis 1990, plus d'une douzaine d'organisations régionales ont autorisé le déploiement de personnel armé en uniforme dans le cadre d'opérations de paix. Sept d'entre elles l'ont fait pour la première fois après 2000.

Les pertes d'armes et de munitions au cours des opérations de paix ne sont ni rares ni insignifiantes. L'étude de cas publiée en 2015 par le Small Arms Survey sur les missions au Soudan du Sud et au Soudan répertorie plus d'une centaine d'attaques menées contre des soldats de la paix, lesquelles ont entraîné des dizaines de pertes de matériel létal – dont plus de 30 cas dits « notables », soit des pertes de plus de 10 armes ou 500 munitions au cours d'un même incident (Berman et Racovita, 2015). Si l'on en croit les recherches que nous avons menées ultérieurement, nos premières estimations – soit plus de 500 armes et 750 000 munitions perdues entre 2005 et 2014 – étaient considérablement en deçà de la réalité. Ce rapport rend compte d'autres pertes et confirme que certaines attaques avec « pertes possibles de matériel » ont entraîné des pertes réelles et significatives. Les recherches qui sous-tendent ce rapport ont remis en question d'autres hypothèses – trop conservatrices – précédemment émises sur les quantités d'armes et de munitions détenues et perdues.

De plus, ces pertes ne sont pas le fait de quelques missions ou ne concernent pas que des armes de petit calibre. Le Small Arms Survey a identifié des pertes d'armes et de munitions qui se sont produites au cours de plus de 20 missions menées par l'ONU et cinq autres organisations au moins. Ces missions ont perdu des fusils d'assaut et des pistolets, mais aussi des véhicules blindés et de nombreux types d'armes légères – notamment des mitrailleuses lourdes, des lance-grenades, des mortiers lourds et des fusils sans recul.

Les circonstances qui président à ces pertes de matériel létal sont variables. Le travail de documentation a permis d'identifier des pertes survenues au cours d'opérations de routine (patrouilles ou escortes), du transport (terrestre ou maritime) du matériel, au début ou à la fin des périodes de service ou sur des sites fixes (résidences, dépôts, bases). Les incidents recensés vont du vol de quelques fusils à une patrouille au pillage massif d'armes et de munitions dans les arsenaux.

Les pertes d'armes légères et de munitions sont souvent – mais pas toujours – le prix à payer pour parvenir à mener ce type d'activités. Les soldats de la paix se trouvent parfois au mauvais endroit au mauvais moment, et certains dépôts d'armes pourtant bien sécurisés sont pillés parce que certains assaillants sont particulièrement déterminés et bien armés. Cette étude a permis de documenter de nombreux incidents



de ce type, dont des pertes résultant d'affrontements militaires et d'abandons forcés. Mais certaines pertes sont dues à des pratiques peu exemplaires, à des considérations politiques et à la corruption. L'ONU a décrit certaines de ces pertes comme des « embuscades », suggérant ainsi l'idée qu'elles étaient inévitables. Mais un compte rendu plus complet de ces incidents pourrait bien révéler que de mauvais calculs militaires ou politiques ont conduit à la décision de se séparer de ces armes et munitions. Le respect des règles d'engagement et du mandat n'est pas toujours considéré comme des priorités.

“ Les obstacles au renforcement et à la standardisation du contrôle des armes et des munitions sont considérables, mais pas insurmontables.”

Les Nations unies ont mis au point un système de gestion et de contrôle du transport du matériel appartenant aux contingents (COE), un cadre rigoureux sur la base duquel ces questions relatives au COE peuvent être traitées. Parmi les éléments clés de ce système, on peut évoquer la mise en place d'inspections régulières, des règles exhaustives en matière de rapports et de tenue de registres (qui visent à compléter – et non à remplacer – les procédures nationales) ainsi qu'un système de contrôle des mouvements conçu pour assurer une visibilité de bout en bout du transit et la manutention en toute sécurité des marchandises dangereuses. Dans la mesure où elles sont liées au système de remboursement du matériel déployé par les PCP/PCT, ces dispositions sont une incitation à se conformer aux règles établies et permettent d'exercer une pression sur les unités peu enclines à les mettre en œuvre. Néanmoins, les pratiques en matière de sécurité des stocks et la mise en œuvre du contrôle des mouvements varient non seulement d'une mission à l'autre, mais aussi d'un contingent à l'autre au sein d'une même mission, en fonction de nombreux facteurs – notamment la maturité de la mission, le rythme opérationnel, la culture institutionnelle des pays contributeurs de soldats et de police et les contraintes en matière de ressources. Les obstacles au renforcement et à la standardisation du contrôle des armes et des munitions sont considérables, mais pas insurmontables.

On connaît moins bien les difficultés auxquelles sont confrontés les fonctionnaires et contingents qui servent dans des opérations de paix autres que celles de l'ONU. Des milliers de membres du personnel en uniforme prennent part aux opérations administrées par l'UA, la CEDEAO, l'OTAN et de nombreuses autres institutions. Certains des pays contributeurs de troupes surveillent efficacement leurs stocks d'armes et leur transport, mais d'autres exercent un contrôle beaucoup moins strict sur leurs armes et leurs munitions. On ne sait ni si les organisations mandantes ont adopté des mesures

de sécurité relatives aux armes légères, ni si elles surveillent activement leur mise en application. Les données disponibles donnent à penser que bon nombre de ces institutions n'ont pas adopté ces mesures, mais celles-ci ne sont pas assez complètes pour permettre de formuler une conclusion définitive. Pour évaluer les mesures de contrôle en place et leurs lacunes, les analystes devront disposer d'informations complémentaires sur les politiques et pratiques adoptées par l'UA et les autres organisations répertoriées dans le tableau 1. Il s'agit de l'un des objectifs du projet POPPE.

Pour combler ces lacunes, il conviendrait de disposer d'un meilleur accès aux nombreux documents détaillant les politiques, procédures et directives. Au cours des cinquante dernières années, l'ONU a construit une infrastructure solide et complète de gestion et de transport du matériel appartenant aux contingents. D'autres institutions pourraient avantageusement s'en inspirer. Le cadre réglementaire de l'ONU relatif à la protection des armes saisies et récupérées est moins sophistiqué, mais les PON de chaque mission contiennent de nombreux éléments constitutifs d'un solide régime de contrôle. Rendre ces documents accessibles au public (dans une version expurgée) *via* un répertoire central convivial en ligne constituerait un premier pas important vers l'harmonisation et l'optimisation du contrôle exercé sur les armes déployées et récupérées pendant les opérations de paix.

L'ONU et les autres organisations qui mènent des opérations de paix font partie de la solution et non du problème. Comme indiqué plus haut, le système de gestion du COE de l'ONU est bien construit et constitue un cadre approprié pour un régime solide de contrôle des armes légères. D'autres organisations mettent davantage l'accent sur l'importance de la gestion des stocks et de la responsabilité, notamment par la mise en œuvre des DTIM de l'ONU, conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies de 2015 qui préconise l'adoption de ces directives dans la préparation et l'exécution des opérations de paix. Celles-ci détaillent les meilleures pratiques relatives aux unités de stockage temporaire ainsi qu'à l'entreposage et à la maintenance en toute sécurité des munitions dans le cadre des opérations multinationales. La décision prise par l'ONU en 2017 de rembourser aux pays contributeurs de contingents militaires et policiers les pertes d'une valeur supérieure ou égale à 100 000 dollars US pour une seule mission – au lieu de 250 000 dollars pour un seul incident – pourrait permettre à l'ensemble des acteurs de faire preuve de plus de transparence et de responsabilité. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU collaborent actuellement pour procéder à un examen de la gestion des armes et des munitions dans le cadre des exercices de DDR et pour mettre au point un ensemble d'outils destinés à aider les praticiens de la DDR à élaborer et mener des opérations conformément aux normes et directives existantes, dont les DTIM. Ce travail conjoint pourrait avoir des incidences sur la gestion du COE et des armes et munitions récupérées au cours des opérations de maintien de la paix. Pour sa part, l'UA tente d'élaborer des directives relatives à la gestion des armes et des munitions récupérées au cours de ses opérations de paix. La CEDEAO a demandé

de l'aide pour mettre en œuvre sa Convention sur les armes légères, laquelle exige de ses États signataires – qui comptent parmi les pays les plus actifs dans les opérations de paix – qu'ils soient plus transparents et plus responsables.

Le soutien et la supervision des casques bleus ne doivent pas se faire au détriment d'un engagement approprié des casques verts et de l'élaboration de bonnes pratiques dans la gestion de leurs armes et munitions. Trop souvent, on mobilise du temps et de l'argent pour rééquiper les contingents et les amener à se mettre en conformité avec des critères minimaux seulement après leur transfert, ce qui donne des résultats mitigés. En outre, et bien que cette étude ne porte pas sur les missions civiles, il convient de signaler que les pertes d'armes en leur sein soulèvent des questions relatives au contrôle et aux bonnes pratiques qui méritent d'être approfondies.

Il reste beaucoup à faire pour comprendre l'ampleur et de la portée des pertes d'armes et de munitions au cours des opérations de paix, les causes premières de ces pertes, l'efficacité des contrôles et des contremesures en place, mais aussi pour identifier les indicateurs de responsabilité et de performance les plus efficaces. À cette fin, le Small Arms Survey continuera à développer son PODS, notamment en étoffant les données actuellement disponibles grâce à de nouvelles études de cas et activités de sensibilisation. Il conviendra également de poursuivre le développement de la typologie naissante des pertes. Au fil du temps, le Small Arms Survey peut étendre son Ensemble de données aux pertes de matériel non létal comme le carburant, les uniformes, les rations, les équipements de communication, les véhicules et le matériel sensible comme les drones et le matériel de vision nocturne. Le projet POPPE ira dans ce sens et soutiendra notamment certaines de ces initiatives, conjointement avec d'autres organisations. ●

## Notes

- 1 Les deux autres volets du projet POPPE consistent en une série d'ateliers régionaux et en des activités de sensibilisation. La conférence initiale pour les membres de la CEDEAO s'est tenue à Accra en avril 2017 (voir LeBrun, 2017).
- 2 HIPPO, qui préconise l'inclusion des missions politiques spéciales (MPS) et considère comme autant « d'opérations de paix » d'autres initiatives telles que les bons offices et les équipes d'experts, élude la question épineuse de la définition même de l'« opération de paix », tout en affichant sa préférence pour le terme. Pour d'autres approches et définitions, voir Durch et Berkman (2006, p. 21-34) ; Schmidl (2000, p. 4-5) ; Bellamy et Williams (2005, p. 14-23). Pour un bon aperçu des MPS, dont les missions sur le terrain ainsi que les envoyés spéciaux, les groupes de sanctions et les groupes de surveillance, voir ONU (2013).
- 3 L'armée suisse, notamment, constituerait une exception à cette pratique générale : elle a servi dans l'Unité de soutien du quartier général suisse au sein de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et était connue sous le nom de « Bérets jaunes » en raison de la couleur de leur couvre-chef (voir Swissinfo, 2000). Le personnel en uniforme de la FMO porte des bérets de couleur terre cuite.
- 4 Parmi les sources importantes d'information et d'analyses sur les opérations de paix de l'ONU, on peut évoquer les études menées par le Center for International Cooperation, le Center for International Peace Operations/ZIF, le Danish Institute for International Studies, la Folke Bernadette Academy, l'International Peace Institute, l'initiative conjointe Providing for Peacekeeping et le Stockholm International Peace Research Institute.
- 5 Parmi les missions citées, certaines ont été déployées sans autorisation officielle ou ont reçu une autorisation après leur déploiement. En 1998, par exemple, deux groupes d'États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) ont mené des opérations de paix en République démocratique du Congo et au Lesotho. Tous deux prétendaient avoir l'autorisation de l'organe sous-régional, mais ni l'un ni l'autre n'ont suivi le cadre décisionnel fourni par la CDAA (voir Berman et Sams, 2000, p. 151-191). L'Organisation de l'unité africaine n'a officiellement approuvé l'opération de paix de courte durée menée par les Congolais au Tchad en 1980 qu'après le déploiement (partiel) de la mission (voir Mays, 2002, p. 45-53).
- 6 Ce seuil de dix membres du personnel en uniforme a été établi pour éviter de gonfler le nombre d'opérations de paix en y incluant celles qui ne comprenaient qu'un petit nombre de policiers ou de militaires.

- 7 Plusieurs de ces organisations ont autorisé des missions supplémentaires qui n'ont pas pu être déployées.
- 8 L'UA-RTF a également été désignée sous le nom d'Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur. La mission a reçu le soutien politique de l'UA et de l'ONU, mais n'était une opération de paix d'aucune des deux organisations.
- 9 Le budget consacré à ces opérations a augmenté en proportion. Par exemple, le budget du maintien de la paix de l'ONU en 1998 était d'environ 250 millions de dollars. Les récents budgets annuels autorisés par l'ONU pour le maintien de la paix oscillent entre 7 et 9 milliards de dollars.
- 10 Parmi les événements les plus importants qui ont entaché le maintien de la paix des Nations unies au milieu des années 1990, mentionnons le génocide au Rwanda pendant la MINUAR, le meurtre des troupes américaines et de casques bleus pakistanais pendant l'ONUSOM II et le massacre des musulmans bosniaques à Srebrenica pendant la FORPRONU. Les troupes américaines qui ont péri au cours de l'incident connu sous le nom de « Black Hawk Down » ne faisaient pas partie de l'ONUSOM II, mais de l'UNITAF dirigée par les États-Unis. Néanmoins, l'événement était lié au fait que de nombreux gouvernements considéraient le maintien de la paix de l'ONU comme futile.
- 11 La MINUSIL et l'ONUSC ont remplacé les missions de la CEDEAO. L'ONUB et la MINURCAT ont remplacé respectivement les missions de l'UA et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Ces exemples sont indicatifs et non exhaustifs.
- 12 Dans ce calcul, la MINUAD – une mission conjointe UA-ONU – est considérée comme une opération de l'ONU pour ce qui est des effectifs (en juin 2017, elle comptait plus de 19 000 hommes et femmes en uniforme).
- 13 Le Canada a par la suite apporté son soutien à cet effort, qui est devenu l'« Initiative P3+1 ».
- 14 Alors que les pays africains représentaient environ un tiers des bénéficiaires de l'Initiative, près de 90 % des participants aux modules de formation financés par l'Initiative provenaient de pays et d'organisations partenaires africains (correspondance avec Jennifer Pulliam, directrice des programmes, Peace Operations Capacity Building Division, Département d'État des États-Unis, 17 avril 2017).
- 15 Le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU travaille actuellement avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU pour aligner la sécurité et la gestion des stocks lors des exercices de DDR sur les Directives techniques internationales sur les munitions et les Normes internationales de contrôle des armes légères. À cette fin, ils examinent les pratiques actuelles en matière de sécurité et de gestion des stocks et élaborent une boîte à outils pour aider les praticiens de la DDR à mettre leurs opérations en conformité avec ces normes.
- 16 Correspondance avec une source bien informée, août 2017.
- 17 Entrevues avec de nombreux représentants d'organisations qui entreprennent des opérations de paix, 2016 et 2017.
- 18 Les sept missions sont (par ordre chronologique) la MUAS I, la MUAS II, la MINUS, la MUAS II-E, la MINUAD, l'UNISFA et la MINUSS (voir Berman et Racovita, 2015, p. 27-36 pour des informations sur quatre autres opérations de paix actives dans les deux pays au cours de la même période).
- 19 Comme indiqué précédemment, l'UA a mené trois opérations de paix au Soudan avant d'entreprendre une opération conjointe avec l'ONU. Les soldats de la paix de ces missions parlent généralement de participation à la « MUAS » indépendamment de la modification de l'effectif

- autorisé de la mission ou du suffixe en chiffre romain ou en lettres utilisé pour distinguer une opération de l'autre. Le présent rapport s'en remet à la préférence des participants.
- 20 Correspondance avec un ancien responsable de la MUAS, juin 2017.
  - 21 L'enquête définit comme « incidents notables » ceux qui impliquent la perte de dix armes ou plus, ou de 500 cartouches ou plus. La Commission a créé trois types d'événements de ce genre : « Catégorie I » (10-49 armes ou 500-2 499 munitions) ; « Catégorie II » (50-99/2 500-4 999) ; et « Catégorie III » (100+/5 000+/5 000+).
  - 22 Entretien avec une source bien informée, Afrique de l'Est, mai 2017.
  - 23 Correspondance avec un ancien fonctionnaire de la MINUAD, juin 2017.
  - 24 Correspondance avec de nombreux informateurs clés, 2017.
  - 25 Correspondance avec un ancien fonctionnaire de la MINUSS, 19 mai 2017.
  - 26 Un rapport récent a suggéré que l'insuffisance du matériel mis à la disposition de certains contingents explique en partie les taux élevés de pertes en vies humaines (Albrecht, Cold-Ravnkilde et Haugegaard, 2017), une faiblesse aggravée par les pertes d'armes et de munitions.
  - 27 Le 29 mai 2016, une attaque contre un convoi de soldats de la paix togolais survenue près de Sevare, dans la région de Mopti, a entraîné la perte de plus de 2 700 munitions de calibre 7,62 mm ainsi que la destruction d'un véhicule et de sept fusils d'assaut (Small Arms Survey, s.d.a).
  - 28 Ailleurs, deux pelotons de la MINUSMA auraient été désarmés, bien que les chiffres exacts ne soient pas confirmés. Les informations publiques sur l'affaire sont rares, mais il semble que deux pelotons nigériens aient été pris en embuscade près de Menaka et désarmés en mai-juin 2015. Ils auraient alors été dépossédés d'un volume important de matériel (Small Arms Survey, s.d.a).
  - 29 En mai 1995, l'armée bosno-serbe a envahi les centres de collecte d'armes de Poljine et de Lukawica, et les soldats de la paix français qui les gardaient ont été capturés et désarmés (respectivement 21 et 40 soldats). Des armes lourdes ainsi que des armes légères et de petit calibre confisquées aux combattants ont également été emportées (IPN, 1995).
  - 30 Concernant les transferts au GFT, voir Bruton et Williams (2014, p. 56, 60).
  - 31 Entretien avec une source bien informée, Addis-Abeba, mai 2017.
  - 32 En 2011, l'ONU a introduit un système de niveau de sécurité, qui évalue le niveau de menace générale dans la zone d'opérations sur une échelle de 1 (minimal) à 6 (extrême). Celui-ci est utilisé pour évaluer les risques en matière de sécurité dans les missions, les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle pour les résidences (UNDSS, 2012, p. 34). Une étude réalisée en 2015 a révélé que plus de 40 % des soldats de la paix opéraient au niveau 5 (ce qui signifie un risque élevé) (Willmot, Sheeran et Sharland, 2015, p. 11).
  - 33 À mesure que le recueil des données s'intensifiera, d'autres typologies destinées à rendre compte des pertes seront explorées dans le cadre du projet POPPE du Small Arms Survey.
  - 34 Pour plus d'informations sur les protocoles de protection des VIP, y compris les formes de protection au sol ou mobiles et la composition des convois, voir ONU (2015).
  - 35 Pour plus d'informations sur la logistique du transport fluvial et des opérations par barge sur le Nil, voir UNJLC (2005).
  - 36 Selon le manuel des Nations unies sur les unités fluviales, au moins une des barges aurait dû être équipée d'armes collectives (de calibre 23 mm ou plus) (DOMP et DAM, 2015a, p. 54).
  - 37 La rapidité avec laquelle l'UA a autorisé et déployé l'AMISOM – et l'ONU a donné son approbation – contraste fortement avec l'expérience vécue par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) quand elle a souhaité lancer une opération de paix en Somalie.

- L'IGAD a discuté du déploiement d'une mission de soutien à la paix en Somalie pendant plus de deux ans (voir Bruton et Williams, 2014, p. 35 ; mais, 2009). Le Conseil de sécurité de l'ONU a finalement approuvé cette mission en décembre 2006, mais elle n'a jamais été déployée.
- 38 Le Nigeria et l'Ouganda fournissent des unités de police constituées (UPC), tandis que le Cameroun, la Gambie, le Ghana, le Niger, le Sénégal et la Zambie fournissent du personnel destiné au quartier général ou des policiers (AMISOM, s.d.). La contribution de la Sierra Leone – un bataillon d'infanterie – a cessé en janvier 2015 parce que la Somalie a choisi de ne pas accepter un deuxième bataillon en raison de préoccupations de longue date concernant la transmission du virus Ebola (EVD). Le premier – et seul – bataillon sierra-léonais est resté dans l'AMISOM pendant 20 mois, un déploiement inhabituellement dans la mesure où la rotation initialement prévue n'a pas eu lieu en raison de l'épidémie d'EVD qui a frappé la Sierra Leone en décembre 2013 (AMISOM, 2014 ; 2015). Les troupes éthiopiennes qui se sont retirées de Somalie en octobre 2016 faisaient partie d'un arrangement bilatéral entre Addis-Abeba et Mogadiscio et ne faisaient pas partie de l'AMISOM. Voir BBC (2016).
- 39 Le Somaliland (anciennement Somalie britannique) s'est déclaré indépendant de Mogadiscio en 1991. Le Puntland (qui faisait autrefois partie du Somaliland italien mais revendique également la juridiction sur certaines parties de l'ancien Somaliland britannique, ce qui a entraîné des conflits sporadiques et des pertes en vies humaines) a déclaré son indépendance en 1998. L'ONU ne reconnaît officiellement que Mogadiscio. Le Somaliland français est maintenant connu sous le nom de Djibouti. Pour plus d'informations sur les tentatives de création de l'État autonome de Jubaland, dans le sud-est de la Somalie, voir Bryden (2013, p. 17-20).
- 40 L'expert somalien Ken Menkhaus a noté qu'après sept ans d'existence marqués par un financement et un soutien international de grande ampleur, le GFT était toujours « incapable d'exercer un contrôle sur la majeure partie de la capitale... n'avait pratiquement aucune administration publique fonctionnelle. . . [et] avait complètement échoué (à fournir de l'aide pendant la famine de 2011) » (Menkhaus, 2014, p. 159). La République fédérale de Somalie, créée en 2012, a connu quelques avancées en termes de stabilité politique et de gouvernance. En 2017, le pouvoir présidentiel a été pacifiquement transféré après des élections nationales.
- 41 Une attaque contre les troupes burundaises à Dayniile en octobre 2011 a été particulièrement meurtrière et entraîné la perte d'importantes quantités d'armes et de munitions (voir tableau 2).
- 42 L'incursion d'al-Shabaab dans la base kenyane de Kolbiyow, en janvier 2017, ne concernait pas les forces de l'AMISOM. Certains pays contributeurs de troupes de l'AMISOM déploient - ou ont déployé - des troupes en Somalie en dehors de la mission de l'UA.
- 43 Selon l'ONU, l'opération de maintien de la paix la plus meurtrière en date du mois de mai 2017 était la FINUL (312 morts) (DOMP, 2017a).
- 44 Pour certains articles – comme le carburant, les rations et les fournitures médicales –, le réapprovisionnement est généralement effectué toutes les semaines ou toutes les deux semaines. Pour des raisons de budget ou de sécurité, ces questions sont litigieuses et délicates (correspondance écrite avec une source bien informée, 22 février 2017).
- 45 À la différence des autres estimations relatives aux missions de l'ONU produites par le Small Arms Survey et présentées dans le tableau 2 et dans tout le rapport, ce chiffre résulte du calcul suivant : la BOA est composée de 180 hommes et femmes en uniforme comprenant 3 pelotons d'infanterie (chaque peloton comporte 3 sections et chaque section, 3 escadrons, et chaque escadron possède soit une arme antichar, soit une mitrailleuse légère) ; 1 section de mortiers (composée de 4 escadrons équipés de mortiers moyens et lourds, avec un système de mortier

léger confié à chaque peloton d'infanterie) ; et une composante administration/soutien. Une BOA dotée des mêmes effectifs qu'une compagnie possédera plus d'une douzaine de véhicules armés (approximativement six véhicules légers, équipés d'une seule mitrailleuse, et huit véhicules blindés avec une ou deux mitrailleuses chacune - et éventuellement un canon, non compris dans le calcul ci-dessus). Le calcul repose en outre sur les hypothèses suivantes : 10 % d'armes excédentaires en cas de réparation et de remplacement, un minimum de 500 cartouches pour chaque fusil d'assaut, 5 000 cartouches pour chaque mitrailleuse (sur la base d'un calcul qui tient compte des différences de consommation entre les armes collectives et celles qui sont montées sur véhicule) et au moins 50 projectiles pour chaque arme antichar et système de mortiers. Les chiffres relatifs aux munitions portent sur le matériel distribué à chaque soldat de l'unité et embarqué dans chaque véhicule armé pour les besoins opérationnels, ainsi que sur les approvisionnements stratégiques stockés dans l'arsenal.

- 46 L'unité djiboutienne de Leego comptait beaucoup moins d'effectifs que la kéniane d'El Adde. Les Ougandais ont repris le contrôle de leur base de Janaale relativement rapidement, par comparaison avec deux autres incidents. Les Éthiopiens ont effectivement repoussé l'attaque d'al-Shabaab sur leur base d'Halgan. Et l'assaut contre le quartier général de secteur de Beledweyne était d'une nature différente, puisqu'elle a été essentiellement menée au moyen d'un engin explosif improvisé transporté par véhicule (correspondance avec Paul D. Williams, professeur associé et directeur associé du Security Policy Studies Program, Elliot School of International Affairs, Université George Washington, 23 mai et 17 juin 2017). Pour un compte rendu de l'attaque de Janaale, voir Kalinaki (2016).
- 47 Voir ONUDC (2003, p. 106).
- 48 Les cambriolages de bâtiments résidentiels entraînent le plus souvent des pertes de matériel non léthal – notamment de l'argent liquide, des uniformes et de l'équipement de communication –, comme en témoigne le saccage de la résidence d'un policier jordanien survenu à Nyala, au Darfour-Sud, en avril 2013 (Small Arms Survey, s.d.a).
- 49 Le déploiement de la première unité de gardes de l'ONU en Irak, en 2004, a fait figure de mesure exceptionnelle. En 2013, le Secrétaire général de l'ONU a recommandé la création d'unités de gardes supplémentaires pour soutenir et protéger les missions de consolidation de la paix non armées dans des pays comme la RCA, la Libye et la Somalie. Seules deux ont été créées : un contingent marocain de 560 personnes en uniforme envoyé en RCA et une force d'infanterie ougandaise de 410 hommes en Somalie (Rapport du Conseil de sécurité, 2014).
- 50 Bien que les rapports ne soient pas concluants, des armes du même calibre et de la même marque ont par la suite fait leur apparition sur les sites de vente en ligne (Jenzen-Jones et McCollum, 2017, p. 61).
- 51 Le matériel majeur est défini dans le Manuel du COE comme suit : « les principaux articles directement liés à la mission de l'unité, tels qu'ils sont déterminés d'un commun accord par l'ONU et le pays contributeur ». Voir AGNU (2015, p. 18).
- 52 Correspondance avec un fonctionnaire de l'ONU, 23 mars 2017.
- 53 Dans son rapport de 2014, le Groupe d'experts sur la technologie et l'innovation dans le maintien de la paix des Nations unies a formulé plusieurs recommandations applicables à la sécurité des stocks. Le Groupe d'experts demande à l'ONU de veiller à ce que la plupart des installations de l'ONU soient équipées d'une alimentation électrique de secours, d'un éclairage périmétrique et d'une technologie de détection de mouvement. Il recommande également l'installation d'une « technologie de traçage inviolable » sur tous les véhicules et armes lourdes. Étant donné que le rapport ne définit pas les « armes lourdes », nous ne sommes



pas certains que la recommandation s'applique aux armes légères. Voir Groupe d'experts de l'ONU (2014, p. 26-27).

- 54 Selon des fonctionnaires de l'ONU, les missions sont tenues de suivre les DTIM, bien qu'il n'y ait aucune référence à ces directives ni dans le Manuel du COE ni dans les Directives de vérification du COE (Schroeder, 2016, p. 12).
- 55 Correspondance avec un fonctionnaire de l'ONU, 19 janvier 2016.
- 56 Entretien avec un fonctionnaire de l'ONU, 16 novembre 2015.
- 57 Ces missions sont la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSTAH, la MONUSCO, la MINUAD, la FNUOD, la FINUL, l'UNISFA, la MINUL, la MINUSS, l'ONUCI et l'UNSOS (qui s'occupe du COE pour l'AMISOM). Il convient de noter qu'une partie du rapport sur l'audit des pratiques de l'UNISFA a été supprimée. Nous ne savons pas exactement quels sont les sujets abordés dans le texte expurgé (BSCI, 2015a, p. 6). Le BSCI a audité la MINUSTAH, la MONUSCO, la MINUAD, la FINUL, la MINUL, la MINUSS, l'ONUCI et l'UNSOA/UNSOS en 2012 (voir BSCI, 2013).
- 58 L'inventaire est requis pour recenser le type, la quantité et la date d'expiration de toutes les munitions et explosifs. Voir DAM (2015, p. 26).
- 59 Les contingents eux-mêmes sont censés effectuer des contrôles supplémentaires tous les mois. Comme le précisent les directives de vérification du COE, les unités constituées doivent vérifier la disponibilité et l'état de fonctionnement du matériel majeur, y compris les armes légères, et soumettre des rapports mensuels sur ces vérifications. Les contingents ne sont pas tenus de rendre compte de l'état des armes personnelles. Voir DAM (2015, p. 8).
- 60 Les auditeurs de l'ONU ont identifié les lacunes suivantes: l'oubli de certains éléments applicables au cours de certaines inspections, la conduite d'inspections sans experts techniques clés (y compris les OTA) et la soumission de rapports de vérification contenant des erreurs. Voir, par exemple, BSCI (2016b, p. 4 ; 2016d, p. 4 ; 2016d, p. 4 ; 2016f, p. 4).
- 61 La somme minimale nécessaire à la convocation d'une commission d'enquête est beaucoup plus basse dans certaines circonstances, y compris dans les cas impliquant la perte ou la dégradation (1) de matériel appartenant à l'ONU évalué à 25 000 dollars US ou plus ; (2) de matériel appartenant à des tiers pour une valeur de 10 000 dollars US ou plus ; (3) de matériel utilisé par un contingent, mais fourni par un autre pays contributeur ; et (4) de matériel perdus lors d'incidents impliquant le personnel de plusieurs contingents (DOMP et DAM, 2016a, p.4).
- 62 L'ancien commandant de la force, le général Sikander Afzal, a ajouté que les inspections « sont censées être exhaustives (à 100%), mais qu'elles n'atteignent jamais cet objectif parce qu'un certain pourcentage des armes est toujours en circulation. Les inventaires s'étalent sur 3 à 4 jours et les inspecteurs sont généralement en mesure de vérifier environ 80 % des armes. Les inspecteurs du COE qui ont effectué les inventaires ont été désignés par le directeur de l'appui à la mission et n'étaient pas les mêmes personnes que celles qui étaient chargées du stockage des armes » (Schroeder, 2016, p. 5).
- 63 Les Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration énoncent des directives spécifiques pour le stockage et la gestion des armes et des munitions, mais on ne sait pas exactement dans quelle mesure ces directives ont été appliquées. Voir ONU (2006, p. 21-22).
- 64 Pour les unités en rotation, les numéros de série doivent impérativement être déclarés 72 heures avant la date de relève. Voir DOMP et DAM (2014a, p. 110).
- 65 Le personnel de l'ONU doit soumettre un rapport d'incident au chef du contrôle des mouvements dans un délai d'un jour ouvrable après tout incident considéré comme ayant des implications potentielles en matière de sécurité ou de sûreté. Voir DOMP et DAM (2014a, p. 63).

- 66 Le rapport de 2014 du Groupe d'experts recommande « l'utilisation généralisée » de la « surveillance de base des convois par satellite, de la surveillance par RFID [identification par radiofréquence] des biens et des expéditions » (Groupe d'experts de l'ONU, 2014, p. 29). On ignore dans quelle mesure l'ONU a mis en œuvre cette recommandation.
- 67 Ces missions sont la MINUSCA, la MINUSTAH, la MONUSCO, la MINUAD, la FINUL, la MINUL, la MINUSS, la MINUSSI, l'ONUCI et l'UNSOA (AMISOM).
- 68 Selon les auditeurs, une enquête de la Section de la sécurité de la MINUSS a révélé que « les membres du personnel utilisaient les services de fret de la Mission à des fins d'enrichissement personnel. Voir BSCI (2014c, p. 3).
- 69 Correspondance avec un fonctionnaire de l'UNMAS, 20 mars 2017.
- 70 Correspondance avec le porte-parole de l'industrie, 30 mars 2017.
- 71 Quatre organisations qui ont mené des opérations de paix avant 1989 sans toutefois avoir été créées à cet effet ont depuis lors fermé leurs portes ou n'ont pas déployé d'autres missions.

## Références bibliographiques

- ACSS (Africa Centre for Strategic Studies). 2015. *Africa Logistics Forum: Program Summary*. Addis Abeba. 1<sup>er</sup> octobre.
- African Arguments*. 2015. « South Sudan: Trouble on the White Nile—What the Barge Kidnapping Reveals about the UN in South Sudan ».
- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 2015. *Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatif au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix (Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents)*. A/C.5/69/18 du 20 janvier.
- , 2017. *Rapport du Secrétaire Général : Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents*. A/71/802 du 20 février.
- et CSNU (Assemblée générale des Nations unies et Conseil de sécurité des Nations unies). 1995. *Supplément à l'agenda pour la paix : rapport de situation présenté par le Secrétaire Général à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation des Nations unies*. A/50/60-S/1995/1 du 3 janvier.
- , 2000. *Rapport du groupe d'études sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies*. A/55/305-S/2000/809 du 17 août.
- , 2015. *Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations »*. A/70/95-S/2015/446 du 16 juin.
- Ahlenius, Inga. 2008. « The U.N. in Congo ». Letter to the editor. *New York Times*. 10 juin.
- Albrecht, Peter, Signe Cold-Ravnkilde et Rikke Haugegaard. 2017. *Friction on the Frontline: The Role of African Soldiers in the UN Peacekeeping Mission in Mali*. Copenhague: Danish Institute for International Studies.
- AMISOM (Mission de l'UA en Somalie). s.d. « Frequently Asked Questions ». Consulté le 22 juin 2017.
- , 2014. « L'AMISOM donne ses adieux aux troupes de la Sierra Leone ». Actualités de l'AMISOM. Décembre.
- , 2015. « Le contingent de la Sierra Leone rentre au pays ». Actualités de l'AMISOM. Janvier.
- Andreas, Peter. 2009. « Symbiosis between Peace Operations and Illicit Business in Bosnia ». *International Peacekeeping*, vol. 16, n° 1. Janvier, p. 33–46.
- Armatix. 2014. « The Baselock System ».

- Armenpress. 2013. « About 2,500 Peacekeepers Take Part in CSTO's Unbreakable Brotherhood 2013 Exercise ». 7 octobre.
- Army Technology. s.d. « Iveco VBTP-MR Armoured Personnel Carrier ».
- Badmus, Isiaka. 2015. *The African Union's Role in Peacekeeping: Building on Lessons Learned from Security Operations*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Basanisi, Matthias. 2008. « Who Will Watch the Peacekeepers? » *New York Times*. 23 mai.
- BBC (British Broadcasting Corporation). 2016. « Ethiopia Withdraws Troops in Somalia over "Lack of Support" ». 26 octobre.
- Bellamy, Alex et Paul Williams. 2005. *Peace Order Operations and Global Order*. Oxford : Frank Cass et New York : Routledge.
- Berman, Eric G. 1998. « The Security Council's Increasing Reliance on Burden sharing: Collaboration or Abrogation? » *International Peacekeeping*, vol. V, p. 1–21.
- . 2002. *French, UK, and US Policies to Support Peacekeeping in Africa: Current Status and Future Prospects*. Oslo : Norsk Utenrikspolitisk Institutt. Février.
- et Jefferson Brehm. 2017. *Regional Peace Operations*. Document de travail non publié. Genève : Small Arms Survey.
- avec Louisa Lombard 2008. *La République centrafricaine et les armes légères : une poudrière régionale*. Genève : Small Arms Survey. Traduction française : GRIP, Bruxelles. Décembre.
- et Kerry Maze. 2016. *Regional Organizations and the UN Programme of Action on Small Arms (PoA)*. Genève : Small Arms Survey. Juin.
- et Mihaela Racovita. 2015. *Under Attack and Above Scrutiny? Arms and Ammunition Diversion from Peacekeepers in Sudan and South Sudan, 2002–14*. Genève : Small Arms Survey. Juillet.
- et Katie Sams. 2000. *Peacekeeping in Africa: Capabilities and Culpabilities*. Genève : United Nations Institute for Disarmament Research et Pretoria: Institute for Security Studies.
- British Army. s.d. « Warrior Infantry Fighting Vehicle ».
- Bruton, Bronwyn et Paul Williams. 2014. *Counterinsurgency in Somalia: Lessons Learned from the African Union Mission in Somalia, 2007–2013*. Joint Special Operations University Report 14-5. Septembre.
- Bryden, Matt. 2013. *Somalia Redux? Assessing the New Somalia Federal Government*. Center for Strategic and International Studies. Août.
- BCSI (Bureau des Nations unies pour le contrôle des services d'inspection). 2008. *Overview Report of Allegations of Misconduct by Indian Peacekeepers Deployed with the United Nations Mission in the Democratic Republic of Congo*. 7 février.
- . 2013. *Audit of the Management of Contingent-owned Equipment in Peacekeeping Operations*. 2013/030. 25 mars.
- . 2014a. *Audit of Disarmament, Demobilization, Repatriation/Resettlement and Reintegration Activities in the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo*. 2014/114. 24 novembre.
- . 2014b. *Audit of Movement Control Operations in the United Nations Mission in Liberia*. 2014/027. 28 avril.
- . 2014c. *Audit of Movement Control Operations in the United Nations Mission in South Sudan*. 2014/031. 7 mai.
- . 2014d. *Audit of Movement Control Operations in the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of Congo*. 2014/056. 30 juin.
- . 2014e. *Audit of Movement Control Operations in the United Nations Organization Stabilization Mission in Haiti*. 2014/030. 7 mai.

- 2016a. *Audit of Contingent-owned Equipment in the African Union–United Nations Hybrid Operation in Darfur*. 2016/011. 4 mars.
  - 2016b. *Audit of Contingent-owned Equipment in the United Nations Disengagement Observer Force*. 2016/082. 11 August.
  - 2016c. *Audit of Contingent-owned Equipment in the United Nations Multidimensional Stabilization Mission in the Central African Republic*. 2016/089. 22 août.
  - 2016d. *Audit of Contingent-owned Equipment in the United Nations Multidimensional Stabilization Mission in Mali*. 2016/002. 15 janvier.
  - 2016e. *Audit of Contingent-owned Equipment in the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of Congo*. 2016/051. 19 mai.
  - 2016f. *Audit of Management by UNSOS of AMISOM Contingent-owned Equipment*. 2016/085. 17 août.
- Buckingham, Anthony. s.d. « RACMP in Cambodia—the UNTAC Military Police Company ». Consulté le 14 mars 2017.
- Capie, David. 2003. *Under the Gun: The Small Arms Challenge in the Pacific*. Wellington: Victoria University Press.
- CE (Commission européenne). 2017. « 50 millions d'euros pour la nouvelle Force conjointe des pays du Sahel : l'Union européenne renforce son soutien en faveur de la sécurité dans la région ». Communiqué de presse. Bamako. 5 juin.
- CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest). 2006. La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (« Convention CEDEAO »).
- CMUE (Comité militaire de l'Union européenne). 2011. *EU Concept for Logistic Support for EU-led Military Operations*.
- CSNU (Conseil de sécurité des Nations unies). 2000. *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations unies en Sierra Leone*. S/2000/455 du 19 mai.
- 2005. *Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour*. S/2005/719 du 16 novembre.
  - 2006. *Rapport du Groupe d'experts, établi en application du paragraphe 9 de la résolution 1643 (2005) du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire*. S/2006/735 du 5 octobre.
  - 2008. *Rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie communiqué conformément à la résolution 1766 (2007) du Conseil de sécurité*. S/2008/274 du 24 avril.
  - 2015a. *Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour*. S/2015/141 du 26 février.
  - 2015b. *Rapport final du Groupe d'experts établi en application de la résolution 1973 (2011)*. S/2015/128 du 23 février.
  - 2016a. *Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour*. S/2016/812 du 27 septembre.
  - 2016b. *Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan établi en application de la résolution 1591 (2005)*. S/2016/805 du 22 septembre.
  - 2017a. *Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies pour la stabilisation en RD Congo*. S/2017/206 du 10 mars.
  - 2017b. *Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour arfur*. S/2017/250 du 23 mars.
  - 2017c. *Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan établi en application de la résolution 1591 (2005)*. S/2017/22 du 9 janvier.

- Cockayne, James. 2014. « The Futility of Force? Strategic Lessons for Dealing with Unconventional Armed Groups from the UN's War on Haiti's Gangs ». *Journal of Strategic Studies*, vol. 37, n° 5, p. 736–769.
- DAM (Département des Nations unies pour l'appui aux missions sur le terrain). 2015. *Guidelines for the Field Verification and Control of Contingent-owned Equipment and Management of Memorandum of Understanding* (« Directives pour la vérification du COE »). 1<sup>er</sup> septembre.
- Department of Defence and Defence Forces Ireland. 2014. *Department of Defence and Defence Forces: Annual Report 2013*.
- DOMP (Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies). s.d. « Les opérations en cours ». Consulté le 6 mars 2017.
- . 2002. *Guidelines on Levels of Ammunition for Peacekeeping Operations*. Septembre.
  - . 2017a. *Fatalities by Mission and Incident Type, as of 31 May 2017*.
  - . 2017b. *Fatalities by Year, Mission and Incident Type*.
  - et MINUSTAH (Département des Nations unies pour les opérations de maintien de la paix et Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti). « Amendment n° 2 to Memorandum of Understanding between the Government of Brazil and the United Nations ». DPKO/MINUSTAH/BRA/01 du 14 novembre.
- DOMP et DAM (Département des Nations unies pour les opérations de maintien de la paix et Département des Nations unies pour l'appui aux missions sur le terrain). 2012. *United Nations Infantry Battalion Manual, volume I*.
- . 2014a. *Movement Control Manual*. Ref. 2014.21. 1<sup>er</sup> décembre.
  - . 2014b. *UN Police in Peacekeeping Operations and Special Political Missions*.
  - . 2015a. *United Nations Peacekeeping Missions Military Riverine Unit Manual*.
  - . 2015b. *United Nations Peacekeeping Missions Military Logistics Unit Manual*.
  - . 2015c. *United Nations Peacekeeping Missions Military Reconnaissance Unit Manual*.
  - . 2015d. *United Nations Peacekeeping Missions Special Forces Manual*.
  - . 2016a. *Standard Operating Procedure: Boards of Inquiry*. Ref. 2016.05. 1<sup>er</sup> décembre.
  - . 2016b. *United Nations Peacekeeping Missions Military/Combat Transport Unit Manual*.
- Durch, William et Tobias Berkman. 2006. *Who Should Keep the Peace? Providing Security for Twenty-first Century Peace Operations*. Washington, DC: Henry L. Stimson Center. Septembre.
- Escobales, Roxanne. 2008. « UN Peacekeepers “Traded Gold and Guns with Congolese Rebels” ». *Guardian*. 28 avril.
- Findlay, Trevor. 1995. *Cambodia: The Legacy and Lessons of UNTAC*. SIPRI Research Report n° 9. New York : Oxford University Press.
- Groupe d'experts des Nations unies (United Nations Expert Panel on Technology and Innovation in UN Peacekeeping). 2014. *Performance Peacekeeping: Final Report of the Expert Panel on Technology and Innovation in UN Peacekeeping*. 22 décembre.
- HRW (Human Rights Watch). 2005. *The Curse of Gold*. 1<sup>er</sup> juin.
- . 2011. *You Don't Know Who to Blame: War Crimes in Somalia*.
- IPN (International Peacekeeping News). 1995. *Policy Debates and Issues: The Former Yugoslavia—Bosnia*.
- Jenzen-Jones, N.R. et Ian McCollum. 2017. *Web Traffic: Analysing the Online Trade of Small Arms and Light Weapons in Libya*. SANA Dispatch n° 6. Genève : Small Arms Survey. Avril.
- Kalinaki, Daniel. 2016. « Death in the Morning: Why Amisom Soldiers Had Little Fighting Chance in Janaale ». *The East African*. 26 septembre.

- King, Benjamin. 2011. *Safer Stockpiles: Practitioners' Experiences with Physical Security and Stockpile Management (PSSM) Assistance Programmes*. Occasional paper n° 27. Genève : Small Arms Survey. Avril.
- Koops, Joachim A., et al., eds. 2015. *The Oxford Handbook of United Nations Peacekeeping Operations*. Oxford : Oxford University Press.
- Lavery, Don. 2012. « Irish Army Rifle to get Multi-million Euro Upgrade ». *Independent.IE*. 25 mars.
- Lebovich, Andrew. 2017. « Serious Questions Remain over G5 Sahel Military Force ». European Council on Foreign Relations. 16 juin.
- LeBrun, Emile. 2017. *First Regional MPOME Workshop Report*. Genève : Small Arms Survey. Octobre (disponible en français : *Rapport du premier atelier régional POPPE*).
- Lotze, Walter et Paul Williams. 2016. *The Surge to Stabilize: Lessons for the UN from the AU's Experience in Somalia*. New York : International Peace Institute.
- Lynch, Colum. 2007. « African Union Force Low on Money, Supplies and Morale ». *Washington Post*. 13 mai.
- Malyasov, Dylan. 2016. « CSTO "Peacekeeping Forces" Exercises "Brotherhood 2016" Begin in Belarus ». *Defence Blog*. 28 août.
- Mays, Terry. 2002. *Africa's First Peacekeeping Operation: The OAU in Chad, 1981–1982*. Westport : Praeger.
- . 2009. *The African Union's African Mission in Somalia (AMISOM): Why Did It Successfully Deploy Following the Failure of the IGAD Peace Support Mission to Somalia (IGASOM)?* UN Peace Support Operations Training Institute thesis. 25 mars.
- Menkhous, Ken. 2014. « State Failure, State-building, and Prospects for a "Functional Failed State" in Somalia ». *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 656, n° 1. 9 octobre, p. 154–172.
- Nations unies (Organisation des Nations unies). 2006. *The Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards (IDDRS). Module 4.10: Disarmament*.
- . 2013. *United Nations Political Missions: Report of the Secretary-General*.
- . 2015. *Public Order Management: Basic Tactics on VIP Protection*.
- ONU Femmes. 2015. *Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace: A Global Study on the Implementation of United Nations Security Council Resolution 1325*. 12 octobre.
- OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 2003. *Manuel des meilleures pratiques relatives aux armes légères et de petit calibre*
- Owen, David. 2013. *Bosnia-Herzegovina: The Vance/Owen Peace Plan*. Liverpool : Liverpool University Press.
- Plaut, Martin. 2007. « UN Troops Traded "Gold for Guns" ». *BBC*. 23 mai.
- Rapport du Conseil de sécurité. 2014. « In Hindsight: UN Guard Units ». 1<sup>er</sup> mai.
- Rettman, Andrew. 2013. « EU "Civilian" Mission Training Paramilitaries in Libya ». *euobserver*.
- RT. 2015. « Russia-led Military Bloc Ready to Send Peacekeepers to Ukraine ». 29 août.
- Roberson, Walter. 2007. « British Military Intervention into Sierra Leone: A Case Study ». US Army Command and General Staff College master's thesis.
- Roth, Kenneth et Steve Crawshaw. 2007. « UN: Hold Peacekeepers Accountable for Congo Smuggling ». Human Rights Watch. 23 juillet.
- Schmidl, Erwin. 2000. *Peace Operations between War and Peace*. Londres : Frank Cass.
- Schroeder, Matt. 2016. *Checks and Balances: Securing Small Arms during Peace Operations*. Issue Brief n° 16. Genève : Small Arms Survey. Février.

- Sebastian, Sofia. 2015. *The Perils of Peacekeeping in Unstabilized Environments*. International Relations and Security Network. 26 mars.
- Seet, Benjamin et Gilbert Burnham. 2000. « Fatality Trends in the United Nations Peacekeeping Operations, 1948–1998 ». *Journal of the American Medical Association*, vol. 284, n° 5, p. 598–603.
- SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute). s.d. SIPRI Multilateral Peace Operations Database.
- Small Arms Survey. s.d.a. Peace Operations Data Set (PODS).
- . s.d.b. POPPE (Pour des Opérations de paix plus efficaces). Consulté le 2 septembre 2017.
- Somalia Newsroom. 2016. « Which AMISOM Contributor Is Most Accountable for Its Actions in Somalia? » 4 août.
- Swissinfo. 2000. « Ogi in Bosnia to Mark End of Swiss Mission ». 22 décembre.
- TI-UK (Transparency International United Kingdom). 2013. *Corruption and Peacekeeping: Strengthening Peacekeeping and the United Nations*. Londres : TI-UK. 25 septembre.
- TN (Tengri News). 2011. « Training of CSTO Peacekeeping Forces to be Held in Kazakhstan ». 8 juin.
- UNSS (Département de la sûreté et de la sécurité). 2012. *UN Handbook for Designated Officials for Security*.
- UNJLC (Centre logistique commun des Nations unies). 2005. *South Sudan Snapshot River Transport and Barge Operations*. 12 août.
- UNMIL (Mission des Nations unies au Liberia). s.d. *UNMIL Standard Operating Procedure for Verification and Control of Weapons, Ammunition and Explosives Deployed by Military and Police Contingents*.
- . 2010. *Force Standard Operating Procedures for Backloading and Destruction of Recovered Weapons in Liberia*. 20 août.
- UNNC (ONU Info-UN News Centre). 2010. « UN Deplores Deadly Attack against Blue Helmets in DR Congo ». 18 août.
- . 2016. « African Union-UN Peacekeepers Ambushed in Darfur; One Injured; Weapons Stolen ». 7 janvier.
- . 2017. « UN Chief Guterres Announces Steps towards Reforming Organization's Peace and Security Architecture ». 14 février.
- ONUSC (Bureau des Nations unies contre la drogue et le crime). 2003. *UN Guide for Anti-corruption Policies*. November.
- UA (Union africaine). 2007. *Investigation Report on the Attacks on MGS Haskanita on 29/30 September 2007 by Armed Faction to the Darfur Conflict*. El Fasher : UA
- UEO (Union de l'Europe occidentale). s.d. « Historique de l'UEO ».
- Williams, Paul. 2015. *Special Report: How Many Fatalities Has the African Union Mission in Somalia Suffered?* IPI Global Observatory. 10 septembre.
- . 2016. *The Battle at El Adde: The Kenya Defence Forces, al-Shabaab, and Unanswered Questions*. New York : International Peace Institute.
- Willmot, Haidi, Scott Sheeran et Lisa Sharland. 2015. *Safety and Security Challenges in UN Peace Operations*. Contribution à Peacekeeping n° 10. International Peace Institute. Juillet.
- WPF (World Peace Foundation). 2013. *Patterns of Violence in Somalia: Notes from the Seminar, 26–28 September, 2013*. Medford: Fletcher School of Law and Diplomacy.
- Yovich, Daniel. 1994. « NATO Launches Airstrikes in Bosnia ». UPI. 5 août.



## Abréviations et acronymes

<b>ADF</b>	Arab Deterrent Force (Force arabe de dissuasion)
<b>AFOR</b>	Albanian Force (Forces armées albanaises)
<b>ALF</b>	Arab League Force (Force de la Ligue arabe)
<b>AMISEC</b>	Mission de l'Union africaine pour le soutien aux élections aux Comores
<b>AMISOM</b>	Mission de l'Union africaine en Somalie
<b>ANAD</b>	Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense
<b>APLS</b>	Armée populaire de libération du Soudan
<b>APRONUC</b>	Autorité transitoire des Nations unies au Cambodge
<b>AT</b>	Antichar
<b>AU-RTF</b>	AU-led Regional Task Force (Force régionale d'intervention – FRI – de l'Union africaine)
<b>AULMEE</b>	AU Liaison Mission in Ethiopia and Eritrea (Mission de liaison de l'Union africaine en Éthiopie et en Érythrée)
<b>B-H</b>	Bosnie-Herzégovine
<b>BBC</b>	British Broadcasting Corporation
<b>BCSI</b>	Bureau des services de contrôle interne de l'ONU
<b>BOA</b>	Base opérationnelle avancée
<b>BoI</b>	Board of inquiry (Commission d'enquête)
<b>CBLT</b>	Commission du bassin du lac Tchad
<b>CDA</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté économique des États d'Afrique centrale
<b>CEI</b>	Communauté des États indépendants
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

<b>CEN-SAD</b>	Communauté des États sahélo-sahariens
<b>CMF</b>	Commonwealth Monitoring Force (Force de supervision du Commonwealth)
<b>CMMRB</b>	COE/MoU management review board (Comités de contrôle du mémorandum d'accord et de la gestion du COE)
<b>COE</b>	Contingent-owned equipment (Matériel appartenant au contingent)
<b>CPAG</b>	Commonwealth Peacekeeping Assistance Group (Groupe d'assistance du Commonwealth pour le maintien de la paix)
<b>CPKF</b>	Collective Peacekeeping Force (Force collective de maintien de la paix)
<b>CPLP</b>	Comunidade dos países de língua Portuguesa (Communauté des pays de langue portugaise)
<b>CSCÉ</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>DAM</b>	Département de l'appui aux missions
<b>DDR</b>	Désarmement, démobilisation et réintégration
<b>DOMP</b>	Département des opérations de maintien de la paix
<b>DPRK</b>	Democratic People's Republic of Korea (République populaire démocratique de Corée)
<b>DTIM</b>	Directives techniques internationales relatives aux munitions
<b>eCOE</b>	Electronic contingent-owned equipment system (Système électronique [de gestion] du matériel appartenant au contingent)
<b>ECOMIB</b>	Forces de la CEDEAO en Guinée Bissau
<b>ECOMICI</b>	Forces de la CEDEAO in Côte d'Ivoire
<b>ECOMIG</b>	Forces de la CEDEAO en Gambie
<b>ECOMIL</b>	Forces de la CEDEAO au Liberia
<b>ECOMOG</b>	Brigade de surveillance (du cessez-le-feu) de la CEDEAO
<b>ECPF</b>	Eastern Caribbean Peace Force (Force pour la paix dans l'Est des Caraïbes)
<b>EUAM</b>	Mission UE de conseil aux forces de sécurité intérieure ukrainiennes
<b>EUBAM</b>	Mission UE d'assistance aux frontières
<b>EUCAP</b>	Mission civile UE de renforcement des capacités
<b>EUFOR</b>	Force de l'Union européenne
<b>EULEX</b>	Mission « État de droit » de l'Union européenne au Kosovo
<b>EUMAM</b>	Mission de conseil militaire de l'Union Européenne

<b>EUMM</b>	Mission d'observation de l'Union européenne
<b>EUPAT</b>	Équipe consultative de l'UE chargée des questions de police
<b>EUPOL</b>	Mission de police de l'Union européenne (suivi du nom du pays concerné)
<b>EUPOL COPPS</b>	Mission de police de l'UE pour les territoires palestiniens
<b>EUR</b>	Euro(s)
<b>EUSEC RDC</b>	Mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo
<b>EUSSR</b>	Mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau
<b>EUTM</b>	Mission de formation de l'Union européenne
<b>FIAS</b>	Force internationale d'assistance et de sécurité
<b>FINUL</b>	Force intérimaire des Nations unies au Liban
<b>FIP</b>	Forum des îles du Pacifique
<b>FISNUA</b>	Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei
<b>FLS</b>	Frontline States (États de la ligne de front)
<b>FMO</b>	Force multinationale et observateurs au Sinaï
<b>FNUOD</b>	Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement
<b>FOMUC</b>	Force multinationale en Centrafrique
<b>FORPRONU</b>	Force de protection des Nations unies
<b>G5S</b>	G5 Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger)
<b>GFT</b>	Gouvernement fédéral de transition
<b>GOMN</b>	Groupe d'observateurs militaires neutres
<b>GPOI</b>	Global Peace Operations Initiative (initiative d'opération de paix globale)
<b>HIPPO</b>	High-Level Independent Panel on UN Peace Operations (Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix)
<b>IAPF</b>	Inter-American Peace Force (Force de paix interaméricaine)
<b>IFOR</b>	Implementation Force (Force de mise en œuvre)
<b>IGAD</b>	Intergovernmental Authority on Development (Autorité intergouvernementale pour le développement)
<b>JCC</b>	Joint Control Commission (Commission conjointe de contrôle pour le conflit osséto-géorgien)
<b>JMC</b>	Joint Military Commission (Commission conjointe militaire)

<b>JPKF</b>	Joint Peacekeeping Force (Force conjointe de maintien de la paix)
<b>KFOR</b>	Force pour le Kosovo
<b>LEA</b>	Ligue des États arabes
<b>MAES</b>	Mission d'assistance électorale et sécuritaire aux Comores
<b>MANUA</b>	Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan
<b>MANUI</b>	Mission d'assistance des Nations Unies en Irak
<b>MAPE</b>	Multinational Advisory Police Element (Élément multinational de conseil en matière de police)
<b>MIAB</b>	Mission africaine au Burundi
<b>MICOPAX</b>	Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine
<b>MINUAD</b>	Opération hybride UA-ONU au Darfour
<b>MINUAR</b>	Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda
<b>MINUL</b>	Mission des Nations unies au Libéria
<b>MINUSCA</b>	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique
<b>MINUSIL</b>	Mission des Nations unies en Sierra Leone
<b>MINUSMA</b>	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
<b>MINUSS</b>	Mission des Nations unies au Soudan du Sud
<b>MINUSTAH</b>	Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti
<b>MIOC</b>	Mission d'observation de l'UA aux Comores
<b>MISAB</b>	Mission interafricaine de surveillance des accords Bangui
<b>MISCA</b>	Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine
<b>MISMA</b>	Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
<b>MNJTF</b>	Multinational Joint Task Force (Force d'intervention conjointe multinationale)
<b>MONUC</b>	Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo
<b>MONUSCO</b>	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC
<b>MOT</b>	Military Observer Team (Équipe d'observation militaire)
<b>MoU</b>	Memorandum of understanding (mémorandum d'accord)
<b>MovCon</b>	Movement control (contrôle des mouvements)
<b>MPS</b>	Mission politique spéciale
<b>MPUE</b>	Mission de police de l'Union européenne (en Bosnie Herzégovine)
<b>MUAS</b>	Mission de l'Union africaine au Soudan

<b>MUAS II-E</b>	Mission de l'Union africaine au Soudan II, renforcée (enhanced)
<b>MVE</b>	Maladie à virus Ebola
<b>n/d</b>	non disponible
<b>Nb. inc.</b>	Nombre inconnu
<b>NNSC</b>	Neutral Nations Supervisory Commission (Commission de supervision des nations neutres (Corée))
<b>OAU</b>	Organisation de l'unité africaine
<b>OEA</b>	Organisation des États américains
<b>OECS</b>	Organisation des États de la Caraïbe orientale
<b>OLMEE</b>	Mission de liaison de l'OUA en Éthiopie-Érythrée
<b>OMIB</b>	Mission de l'Organisation de l'unité africaine au Burundi
<b>OMIC</b>	Mission d'observation de l'OUA aux Comores
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>ONUB</b>	Opération des Nations unies au Burundi
<b>ONUCI</b>	Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire
<b>ORI</b>	Operational readiness inspection (Inspection de l'état de préparation opérationnelle)
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>OSLEG</b>	Operation Sovereign Legitimacy (Opération Légitimité souveraine)
<b>OTAN</b>	Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>OTM</b>	Officier technician en munitions
<b>OTSC</b>	Organisation du traité de sécurité collective
<b>PCP</b>	Pays contributeur d'effectifs policiers
<b>PCT</b>	Pays contributeur de troupes
<b>PODS</b>	Peace Operations Data Set (Ensemble de données sur les opérations de paix du Small Arms Survey)
<b>PON</b>	Procédure opérationnelle normalisée
<b>POPPE</b>	Rendre les opérations de paix plus efficaces
<b>PSSM</b>	Sécurité physique et gestion des stocks
<b>RAMSI</b>	Mission d'assistance régionale aux îles Salomon
<b>RCA</b>	République centrafricaine
<b>RDC/RD Congo</b>	République démocratique du Congo
<b>RPG</b>	Grenade propulsée par fusée
<b>RSM</b>	Mission « Soutien résolu »

<b>RUF</b>	Revolutionary United Front (Front révolutionnaire uni)
<b>SASF</b>	Symbolic Arab Security Force (Force symbolique de sécurité arabe)
<b>SFOR</b>	Force de stabilisation
<b>TTB</b>	(Véhicule de) transport de troupes blindé
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UEO</b>	Union de l'Europe occidentale
<b>UNITAF</b>	Force d'intervention unifiée
<b>UNMAS</b>	Service de l'action antimines de l'ONU
<b>UNOSOM</b>	Opération des Nations unies en Somalie
<b>UNSOA</b>	Bureau d'appui des Nations unies pour l'AMISOM
<b>UNSOS</b>	Bureau d'appui des Nations unies en Somalie
<b>UPC</b>	Unités de police constituées
<b>VCI</b>	Véhicule de combat d'infanterie
<b>VIP</b>	Very important person (Personne très importante)
<b>VMT</b>	Verification Monitoring Team (Équipe de surveillance de la vérification)



## Small Arms Survey

Maison de la Paix  
Chemin Eugène-Rigot 2E  
1202 Genève  
Suisse

**t** +41 22 908 5777

**f** +41 22 732 2738

**e** [info@smallarmssurvey.org](mailto:info@smallarmssurvey.org)

## À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et à la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-e-s et la société civile. Les locaux du projet sont situés au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Le projet est mené par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, de la science politique, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. L'équipe travaille en collaboration avec un réseau de chercheur-e-s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays.

**Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.smallarmssurvey.org](http://www.smallarmssurvey.org).**



Canada



Un rapport publié par le projet POPPE du Small Arms Survey avec le soutien d'Affaires mondiales Canada et de l'Office of Weapons Removal and Abatement du Département d'État des États-Unis.